

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

APESA-06

Aider l'entrepreneur en souffrance p. 7

L'ENTREPRISE

Blue Cost Brewing Company met la pression p.9

E-COMMERCE

La CCI "paye" sa tournée p.11



LOI SUR LA FRAUDE FISCALE

L'éclairage de Charles Prats

CHARLES PRATS : "BIG DATA ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE CIBLENT LES CONTRÔLES"

Le magistrat, invité par les Petites Affiches, a présenté les conséquences prévisibles de la future loi contre la fraude fiscale sur les métiers du droit et du chiffre

La fraude fiscale est estimée à 100 milliards. Ce chiffre vous paraît-il crédible ?

En tout cas, il a été avancé par le syndicat Solidaires Finances Publiques. Le SIRASCO (service de renseignement criminel de la direction centrale de la police judiciaire) avait repris le chiffre antérieur de 60 à 80 milliards. Bien sûr, cela reste une estimation, dont on peut discuter les critères méthodologiques, mais nous sommes sur un stock de fraude important. Cela dit, la principale fraude porte sur la TVA. La Commission Européenne l'a estimée à plus de trente milliards il y a quelques années. Ce chiffre, qui était de 25,6 milliards en 2014, a ensuite été ramené à 14 milliards : j'y vois les effets du réchauffement climatique sur la fonte de la fraude...

Cette fraude représente une fois et demie ce que les Français paient comme impôt sur le revenu. C'est tout de même un constat d'échec non ?

Bien sûr, ce volume est énorme. Mais les nouvelles technologies - big data, intelligence artificielle - permettent aussi à l'administration d'être plus performante, et cela depuis longtemps. Par exemple, la Belgique était encore au début des années 2000 la plaque tournante européenne de la fraude à la TVA. Elle s'est équipée d'un logiciel de détection précoce, qui signale en une quinzaine de jours les transactions suspectes. Le résultat, c'est qu'en quelques années seulement, avec le travail conjoint de l'administration fiscale et de la Police Judiciaire, ce pays a éradiqué 90% de ces fraudes. Si l'on applique, avec le même taux de réussite, ce système à la France, ce sont certainement plus de 10 milliards d'euros que l'on éviterait de perdre...

Et on en prend le chemin ?

Je sais que l'on y pense, qu'il y a des réunions à Bercy. La France est enfin en train de bouger à ce sujet.



Le même syndicat des Finances Publiques affirme que, statistiquement, une entreprise a une chance de se faire contrôler sur la TVA une fois tous les... 130 ans.

Arithmétiquement, cela s'explique par le nombre de contrôleurs par rapport au nombre d'entreprises. Mais cette vision est inexacte. Car le big data et l'intelligence artificielle permettent de cibler les contrôles, et de détecter les indices potentiels de fraude. Donc de concentrer les moyens humains sur les vrais enjeux.

Police fiscale, "name and shame" (publication du nom des fraudeurs), plaider coupable... Ces mesures prévues dans la loi sont-elles efficaces selon vous ?

Mais voyons, la police fiscale existe depuis presque dix ans! On n'a pas attendu cette loi pour qu'elle puisse se livrer à des écoutes téléphoniques, des perquisitions... Ce qui est nouveau dans le projet de loi, c'est que ce service ne sera plus seulement placé comme jusqu'à présent à

la police judiciaire au sein du Ministère de l'Intérieur, mais qu'il y aura une seconde police fiscale basée au sein de Bercy.

Avec la nouvelle loi, que risquent les spécialistes de la fiscalité s'ils sont impliqués dans une fraude ?

La loi prévoit une sanction administrative des conseils fiscaux, qu'ils soient avocats, experts comptables, sociétés de placement, banquiers etc. Le Sénat a voté des garde-fous, notamment que la sanction du contribuable soit définitive et qu'il ait épuisé

trop tardivement. Leurs interventions n'ont pas été prises suffisamment en compte.

Quelles précautions doivent donc prendre les conseillers fiscaux pour ne pas devenir, malgré eux, les complices d'une fraude ?

Attention aux nouvelles sanctions administratives qui vont se superposer à celles déjà existantes ! En matière fiscale, le conseil va avoir intérêt à solliciter de plus en plus les rescrits fiscaux, et aussi à étudier avec son assureur dans quelles mesures ces nouveaux risques sont couverts.

Il y aura un impact sur les cotisations ?

C'est probable. Je vous rappelle qu'un avocat a été récemment condamné par la Cour d'appel de Paris à payer solidairement avec son client une dizaine de millions d'euros, au titre de la solidarité avec les sommes fraudées par son client...

Ces sanctions concernent-elles aussi les cabinets de conseil qui sont situés à l'étranger ?

Avec la nouvelle loi, la complicité pénale sera appliquée, c'est sûr. Et pour l'amende administrative française aussi.

Propos recueillis par Jean-Michel CHEVALIER

" UN AVOCAT CONDAMNÉ SOLIDAIREMENT À 10 M€ D'AMENDE "

toutes les voies de recours avant que le conseil puisse lui-même être sanctionné. Malheureusement, l'Assemblée nationale a voté une version du texte qui pose beaucoup de questions en termes de respect du droit de la défense et de contrariété éventuelle de décisions.

Les instances professionnelles, comme le CNB, ne sont pas montées au créneau ?

Si, mais elles se sont mobilisées

CURRICULUM VITAE

Charles Prats est vice-président chargé des libertés et de la détention au tribunal de grande instance de Paris. Il a été magistrat au sein de la délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) au ministère du budget de 2008 à 2012, chargé de la coordination de la lutte contre les fraudes fiscales, douanières, sociales et le travail illégal.

Il est par ailleurs membre du conseil scientifique du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS).

FRAUDE FISCALE : LE PROJET DE LOI VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE DONNE UN GROS TOUR DE VIS...

Entre 80 et 100 milliards par an : telle est l'estimation de la fraude fiscale en France. Bercy renforce ses moyens de contrôle et le montant des pénalités...

L'équivalent de 6% des dépenses publiques

Il y a d'un côté les "niches fiscales", qui sont légales et peuvent être vertueuses quand, par exemple, elles incitent à construire des logements. Et de l'autre la "fraude fiscale", dont par définition on ne connaît pas précisément l'étendue mais dont les experts s'accordent pour l'estimer entre 80 et 100 milliards d'euros par an en France. Une telle somme - soit environ 6% des dépenses publiques - fait rêver Bercy dont les caisses sont sèches...

La data utilisable

Il n'y a pas que les particuliers fraudeurs à se retrouver dans le collimateur des Impôts et des juges. Les grandes sociétés internationales aussi, comme Google et Microsoft, qui ont été en délicatesse avec Bercy. Le projet de loi permet, pour un temps au moins, l'utilisation et le croisement de data pour repérer les "maillons" faibles et procéder à des redressements. Et vous, êtes-vous bien sûr de ne rien n'avoir à... déclarer ?

"Plaider coupable"

Un "plaider-coupable" doit être instauré pour les fraudeurs renvoyés au pénal. Contre la reconnaissance de leur culpabilité, ils pourront éviter un procès public en acceptant les peines proposées par le parquet. Une audience d'homologation, présidée par un magistrat, validera par ordonnance l'accord passé avec le procureur.

À votre bon cœur

La fraude fiscale est née en même temps que les impôts. Eux-mêmes remontent à l'époque des empereurs romains, qui mirent en place des systèmes organisés pour prélever leur écot. Auguste institua ainsi des droits de succession de 5%, que son lointain successeur Caracalla a doublé... De ces époques datent le petit jeu du chat et de la souris entre une administration et des contribuables qui n'ont pas toujours porté ce nom, mais qui ont toujours été "invités" à donner...

Une large majorité

Le projet de loi contre la fraude fiscale a donc été adopté à l'Assemblée nationale le 19 septembre à une très large majorité de 497 voix contre 36. Il prévoit la création d'un service d'enquête, la publication du nom des fraudeurs, l'instauration d'une procédure de plaider-coupable... Autant de mesures destinées à dissuader ceux qui vont bien au-delà de l'optimisation fiscale. Seuls, les députés "insoumis" et communistes ont voté contre le texte, non pour encourager le maintien de la fraude, mais parce qu'ils ont estimé qu'il n'allait pas assez loin...

Une "police fiscale"

Un service spécialisé appelé "police fiscale" va être installé à Bercy. Il sera constitué d'agents placés sous l'autorité d'un magistrat et pourra être saisi par le Parquet national financier (PNF) pour les dossiers aux gros enjeux demandant une expertise fiscale pointue. Il viendra aider la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale et aura les moyens de mener des écoutes et des perquisitions. Il devrait entrer en activité le 1^{er} juillet prochain.

Poursuites automatiques

Le projet de loi prévoit également la fin du très contesté "verrou de Bercy", qui laissait à l'administration l'opportunité des poursuites. Désormais, le fisc transmettra automatiquement les affaires les plus graves au parquet. Finie donc l'époque des petits arrangements où Bercy et les fraudeurs pouvaient discrètement s'entendre sur le montant des pénalités.

Dégâts "collatéraux"

Des sanctions sont prévues pour les tiers complices de fraude fiscale et sociale. Sont concernés les cabinets d'avocats, les sociétés de conseil qui pourraient participer à des montages frauduleux. Les pénalités prévues vont de 10 000 euros à 50% des honoraires perçus.



Jean-Michel CHEVALIER

LOI SUR LA FRAUDE FISCALE : UN DÉBAT PASSIONNANT POUR LES PROS DU DROIT ET DU CHIFFRE



Entourant Charles Prats, une partie de l'assistance à l'issue d'un débat passionnant et apprécié.

Avec cette nouvelle loi sur la fraude fiscale en cours d'adoption, à quelle sauce allons-nous être mangés ?

C'est la question que se posaient en arrivant les professionnels du droit et du chiffre qui ont participé, mercredi, à la soirée dîner-débat organisée par "Les Petites Affiches" au restaurant le Grand Balcon à Nice. En repartant, après l'exposé de Charles Prats et le jeu des questions-réponses, ils cernaient mieux les intentions du gouvernement mais n'étaient pas forcément rassurés... Car ce nouveau texte aura inévitablement des conséquences sur l'exercice de leur métier et sur leur responsabilité professionnelle qui sera plus que jamais recherchée. Spécialiste des questions fiscales,

le magistrat au TGI de Paris a fixé les enjeux : *"L'État ne couvre que les deux tiers de ses dépenses par les recettes. Le déficit annuel atteint 100 milliards. Un certain nombre de voix se sont élevées pour dire qu'il est largement temps de lutter contre la fraude"*.

À l'analyse, il apparaît très vite que le but recherché par cette loi présentée comme moralisatrice de la vie publique et plus juste pour les contribuables consiste surtout à remplir les caisses. Sans trop augmenter les prélèvements sociaux et fiscaux, ni baisser les prestations sociales, ce qui politiquement est toujours délicat. La fraude sur les cotisations sociales représente 25 milliards selon la Cour des comptes. Celle sur les prestations sociales

payées indûment 35 milliards, tandis que la Sécurité Sociale se voit privée de 14 milliards. Une situation injuste, intenable à terme, d'autant que d'ici 2020 la France devra aussi rembourser 90 milliards empruntés en 2008 pour passer la crise. Il est donc urgent de trouver de l'argent...

Commission mixte paritaire

"La prochaine loi fiscale risque d'être sévère" prévient Charles Prats. Et ce, malgré les échéances électorales de 2019 et 2020 - Européennes puis municipales - pour lesquelles le gouvernement n'a aucune envie d'alourdir la fiscalité.

Pour les professionnels du droit et du chiffre - Avocats, Notaires, Experts comptables - la future loi

prévoit une responsabilisation accrue. Ils risquent des amendes administratives allant jusqu'à 50% des honoraires, plus du pénal, si leur action a *"contribué à égarer l'administration"*. Une formulation fourre-tout, assez inquiétante. *"C'est un risque réel et important, qui doit être pris en compte"* a indiqué le magistrat.

Le Sénat et l'Assemblée n'ayant pas voté le texte dans les mêmes termes, celui-ci fait l'objet d'une commission mixte paritaire pour dégager un consensus. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le "verdict" n'a pas encore été rendu par la CMP. Charles Prats a donc invité les professionnels à s'intéresser de très près à ce texte. Précieux conseil !

J.-M. Ch



EDITO. LES PÉAGES À FOND LA CAISSE

Or donc, chers amis, nous voici depuis lundi à rouler au mieux à 90 kilomètres à l'heure sur notre chère A8 entre Cagnes-sur-Mer et Saint Laurent-du-Var.

Cette fois, on ne nous refait pas, au nom de la sécurité, le coup du 80 sur les routes secondaires, décision autoritaire d'Édouard Philippe, dont même son (ex) ministre de l'Intérieur considère que c'est une belle "sonnerie".

Non, nous devons ralentir parce que le concessionnaire n'a pas voulu installer à ses frais des panneaux "dynamiques" et lumineux qui auraient permis de fluidifier la circulation en fonction de l'état réel et instantané du trafic.

Et pourquoi ce refus de Vinci Autoroute - Escota ? Sûrement pas parce que la société n'aurait pas les moyens d'investir les 3 M€ dans ces équipements que les milliers d'automobilistes empruntant ce tronçon auraient vite remboursé et amorti en passant au péage. Non, et la raison du refus n'échappera pas aux spécialistes du droit : cet équipement n'étant pas expressément prévu dans le contrat, le concessionnaire s'en dispense,

nonobstant les injonctions du préfet, les demandes réitérées des politiques, et les usagers en colère à force de passer à la caisse.

Car nous sommes, ici et maintenant, la seule grande ville à ne pas bénéficier d'une gratuité autoroutière pour contourner l'agglomération. Partout ailleurs en France, on roule gratis sur des dizaines de kilomètres d'autoroute. Et on ne bouchonne pas aux péages, l'une des raisons des ralentissements du matin et de la fin d'après-midi.

L'État étant chroniquement à la recherche de rentrées pour boucler ses fins de mois, l'idée lumineuse prise au début des années 2000 a consisté à vendre les bijoux de famille en concédant le réseau autoroutier contre monnaie sonnante et trébuchante. L'affaire est tellement rentable sur le dos des usagers que l'autorité de la concurrence a souligné "le rapport de force très largement déséquilibré entre les sociétés d'autoroute et l'État", mettant en évidence "la rentabilité exceptionnelle" de ces sociétés.

Et voilà pourquoi Vinci - Escota aujourd'hui ne peut pas financer nos pauvres panneaux sur l'A8.

On nous dira que le réseau autoroutier est bien entretenu, ce qui est vrai. Mais c'est bien le moins quand on s'acquitte d'un péage atteignant jusqu'à

54 centimes du kilomètre (sur l'A14 en région parisienne)... Puisque les contrats de concession sont si "déséquilibrés" sur le dos des usagers payants, rien n'empêche Bercy de ponctionner un tantinet ceux qui, tels les GAFA, abusent d'une position dominante. Après tout, cela remettrait un peu de justice, soulagerait les classes moyennes qui pour aller au travail prennent l'autoroute parce qu'elles n'ont pas le choix. Je suis prêt à parier qu'il n'y aurait pas grand monde à descendre dans la rue pour défendre les concessionnaires contre... un petit péage.



J.-M. CHEVALIER

UN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ PRÉVU POUR LES A-M.

La ministre de la Justice vient d'annoncer la création de vingt nouveaux centres éducatifs fermés (CEF), en plus des cinquante et un déjà existants depuis 2002. Les Alpes-Maritimes font partie des neuf départements pour lesquels l'appel à projet est déjà lancé.

Pour M^{me} Belloubet, il s'agit de "compléter le dispositif national et de renforcer l'offre d'alternatives à l'incarcération, dans un contexte d'augmentation sensible du nombre de mineurs détenus".

On ne sait pas encore où le CEF sera implanté dans les Alpes-Maritimes, ni quand débutera sa construction. Il fait cependant partie de la short-list des départements qui en bénéficieront, seul le dossier de la Loire-Atlantique étant actuellement en phase de réalisation.

La ministre souhaite que les nouveaux CEF soient situés à proximité des centres urbains pour "privilégier ainsi le maintien de liens familiaux et l'insertion des mineurs", ce qui garantit l'efficacité sur le long terme de ce mode de prise en charge des mineurs en délicatesse avec la loi.

Ces nouveaux établissements



Le nouveau CEF de Marseille, livré l'an passé. © photos Didier Gemignani, Lisa Ricciotti, Corine Brisbois, Ingénierie 84

ont été décidés pour répondre aux attentes des juridictions.

Appels à projets

"Leur pertinence en matière de prévention de la récidive a été soulignée par de nombreux rapports. Ils complètent un dispositif de placement diversifié, composé de modalités d'hébergement variées : accueils collectifs plus ouverts, prises en charge en famille d'accueil, en foyer de jeunes travailleurs ou en autonomie pour les plus

âgés. L'intérêt du centre éducatif fermé est d'éloigner le mineur d'un milieu qui peut être à l'origine de son parcours de délinquance. Sans toutefois l'exclure de la société, pour lui permettre d'y prendre sa place. Le CEF impose un cadre strict mais tourné sur l'extérieur". 30 M€ seront consacrés à la construction des CEF, leur fonctionnement annuel représentant une dépense estimée à 46 M€ par le ministère, soit 5% du budget actuel de la PJJ.

Les appels à projets sont lancés progressivement de 2018 à 2020. La création des 20 nouveaux CEF s'échelonne sur plusieurs années à partir de 2021, en fonction des résultats des appels à projets, des opportunités et des contraintes. Quinze de ces CEF seront confiés au secteur associatif habilité (SAH), l'ensemble de cette opération représentant la création de 530 nouveaux emplois, dont 110 dans le secteur public.

LES CHIFFRES

140 272 jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

215 043 mesures suivies par la PJJ, dont 43% en "investigation éducative", 53% en "milieu ouvert" et 4% en "placement". (Source : Ministère de la Justice).

650 logements en cours de construction sur le Grand Arénas à Nice sur les 2 000 prévus à terme.

1 321 logements auront été réhabilités dans le quartier des Moulins à Nice sur la période 2012-2018. (Source : Métropole NCA)

+0,1% de hausse des dotations de l'État aux collectivités.

>> **NOMINATIONS, PROMOTIONS** <<

Maître Delphine Gallin, présidente de ACE



Maître Delphine Gallin, du Barreau de Marseille, a été élue présidente nationale du syndicat ACE (Avocats conseils d'entreprise) lors du congrès qui s'est déroulé jeudi et vendredi à Juan-les-Pins. Elle succède à ce poste à Maître Denis Raynal, arrivé au terme de son mandat de deux ans. Maître Gallin a prêté serment il y a 14 ans. Elle exerce en droit com-

mercial, droit social, droit public, droit fiscal et droit civil. Fortement implanté dans les Bouches-du-Rhône, le syndicat ACE a pour ambition d'étendre son influence dans les Alpes-Maritimes.

Maître Sophie Gomila, associée de la SCP WAB & Associés



Avocat au Barreau de Nice, Maître Sophie Gomila a intégré officiellement la SCP WAB & Associés en qualité d'associée. Titulaire d'un

Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de droit économique et de droit des affaires, elle a été chargée de travaux dirigés en droit du Travail à la Faculté de Nice Sophia-Antipolis. Elle a prêté serment en 2010 après sa formation à l'École des Avocats du Sud-Est.

Alexandre Malval (Citroën) attiré par les étoiles...

Joli coup pour Mercedes Sophia Antipolis qui vient de recruter Alexandre Malval, 48 ans, qui était directeur du style chez Citroën. Il est ainsi le "père" pour la marque aux chevrons des "C4 Cactus, nouvelles C3, C5 Aircross". Il a reçu l'an dernier le Grand Prix du Design 2017 qui lui avait été remis lors du Festival Automobile International à Paris. Sur la technopole sophiopolitaine, Mercedes poursuit l'aménagement de son "Advanced Design Center", qui est situé dans l'ancien bâtiment architectural autrefois occupé par Micromania.

>> **LA GAZETTE** <<

Les arbitrages de M^{me} Belloubet sur le projet de loi Justice

La garde des Sceaux a rencontré les représentants de la profession d'avocat, dont le CNB, pour leur faire part de ses arbitrages concernant le projet de loi Justice. Pour l'organisation judiciaire, qui avait provoqué un vent de protestations en début d'année, M^{me} Belloubet a accepté de redéfinir la spécialisation des TGI. Cette spécialisation ne concernera que les contentieux à faible volumétrie et à haute technicité, ces deux critères devant être entendus cumulativement.

En matière pénale, l'approche sera la même, mais les contentieux seront listés dans la loi. "C'est un point de vigilance fort que nous avons indiqué à la ministre. Nous obtenons enfin, dans la partie réglementaire, que soit institutionnalisée la présence de l'avocat dans les conseils de juridictions" note le CNB.

Au civil aussi

Pour les plateformes numériques, la ministre a donné son accord pour réécrire l'article 3 du projet de loi et préciser que les plateformes ne pourront pas empiéter sur le pé-

mètre du droit défini par le Titre II de la loi du 31 décembre 1971.

Pour les saisies immobilières, elle a annoncé qu'elle "renonce à la déjudiciarisation et qu'elle reprend les propositions formulées par la profession d'avocat pour simplifier la procédure dans l'intérêt des justiciables".

Enfin, pour les divorces, la cause du divorce ne sera pas précisée au début de la procédure.

Pénal : des modifications

Le recours hiérarchique devant le procureur général en matière de plainte avec constitution de partie civile est supprimé du texte, tout comme la possibilité de recourir à la visio-conférence pour le placement initial en détention provisoire. À l'issue de l'instruction, le délai dans lequel les parties peuvent formuler leurs observations ou leurs demandes d'actes est porté de 10 à 15 jours à compter de l'avis de fin d'information.

Ordre public économique : conférence le 12 octobre

Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas, Jacques Chevalier donnera une conférence le 12 octobre à 14h30 à la Faculté de droit et de science politique de Nice

à l'occasion des "Ateliers Gérard Farjat" qui sont coorganisés avec l'Association Internationale de Droit Économique (AIDE). Sujet de cette intervention : "Les fondements idéologiques de la notion d'ordre public économique".

Avocat : salarié, indépendant...

Le Barreau de Paris a élaboré un modèle de contrat d'avocat salarié qui a été adopté par le conseil de l'Ordre. Mais la Conférence des bâtonniers vient de voter (21/09) une motion refusant la création de ce statut, réaffirmant un "attachement viscéral" à l'indépendance des avocats. La Conférence estime que l'exercice salarié en entreprise n'est pas compatible avec cette indépendance.

Toulon : une formation "Droit des animaux"

La Faculté de droit de Toulon va ouvrir au printemps 2019 une formation diplômante (D.U.) sur le droit des animaux. Avec celle de Limoges, elle est la seule à proposer ce "cursus" dont la première session s'adresse aux professionnels (avocats, magistrats, vétérinaires). Les inscriptions seront ouvertes à partir de novembre.

RADAR : À LA VITESSE DE L'ÉCLAIR !

Un automobiliste luxembourgeois est convoqué par le tribunal pour excès de vitesse. Selon le PV dressé à la suite d'un "flash" de radar automatique dans la région de Bruxelles, il aurait été surpris à rouler à... 914 kilomètres à l'heure !

Si le conducteur reconnaît rouler souvent vite, il entend contester le "score" affiché par le radar qui, bon prince, n'a retenu que... 859 km/h en tenant compte de la marge d'erreur. Il a cependant payé une amende pour pouvoir aller se défendre devant les magistrats. Lesquels devront déterminer si une voiture peut rouler trois fois plus vite qu'un TGV ou à la vitesse d'un Airbus A320, ou si le radar avait la berlue.

N'ayant pas été surpris sur le fait par les gendarmes, sa voiture ne lui a pas (encore) été confisquée. Si le tribunal soulève le capot, on est prêt à parier qu'il devrait trouver un tigre dans le moteur... En tout cas, ce n'est pas le genre d'histoire qui pourrait arriver en France...

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **CINÉMA** : Le comité Victorine, auquel participent notamment Costa Gavras et Daniel Benoin, est chargé de dessiner un futur pour les studios niçois. Il vient de faire des propositions à Christian Estrosi qui souhaite maintenant un "business plan pour convaincre des partenaires de nous accompagner financièrement afin de bâtir la meilleure gouvernance possible avec un mode de gestion adapté". La prochaine étape, plus opérationnelle, est prévue début 2019.

- **EUROS** : Éric Ciotti, député et chargé de la commission finances du conseil départemental, a fait les comptes. Pour lui le désengagement de l'État vis à vis de la collectivité représente déjà un manque à gagner de 1,8 milliard d'euros depuis 2009. C'est à dire sous les présidences Sarkozy, Hollande et Macron : pas de jaloux!

- **REVENDEICATION** : Le procureur de la République de Nice, Jean-Michel Prêtre, a salué avec une évidente satisfaction l'arrivée de nouveaux magistrats à son parquet. Il a cependant mis un



Mégots, déchets jetés dans la rue : la ville de Cannes affiche la couleur en plusieurs langues pour inciter au civisme et annoncer le prix : un PV à 180 euros !

bémol à sa joie : "L'effectif budgétaire est aujourd'hui de seize. Le niveau élevé de son activité et la gravité des contentieux qu'il a en charge justifie qu'il soit augmenté. La création d'un 17^{ème} poste de vice-procureur est demandée depuis plusieurs années". À bon entendre...

- **IMMO** : Les notaires multiplient actuellement leurs efforts pour investir le domaine immobilier que, par essence, il connaissent bien. Une plateforme nationale qui a déjà réalisée plus de 8 000 ventes, une "méthode spécifique de la négociation immobilière" sont en

particulier proposées au candidats vendeurs et acheteurs.

- **SANTÉ** : À Nice, la Maison du don va déménager dans des locaux plus spacieux (au 3 rue Galléan dans le quartier Jean-Médecin) afin d'accueillir les donneurs de sang dans de meilleures conditions. Ouverture prévue en avril 2020, dans 460 m² au lieu de 190 m² actuellement à Nice-TNL, pour un budget de 782 000€. Objectif affiché par Christian Estrosi et François Toujas, président de l'établissement français du sang : doubler le nombre de donneurs dans les cinq ans.

- **TOURNÉE** : La CCI de Nice Côte d'Azur a lancé un bus aménagé pour aller au devant des commerçants afin de les aider à s'équiper en "solutions" pour être présents sur le Net pour des vitrines ou des sites marchands. Le bus et ses conseillers feront étape dans tout le département. Cette initiative est suivie de près par la CCI de Région, qui envisage de dupliquer ce principe aux autres territoires de Sud-Paca.

DIFFICULTÉ DU CHEF D'ENTREPRISE : SURTOUT, NE RESTEZ PAS SEULS...

L'association APESA (pour Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) a été créée au niveau national en 2013 par Marc Binné, greffier au Tribunal de Commerce de Saintes en Charente-Maritime, et Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien. Le dispositif mis au point par l'association a pour vocation d'identifier les entrepreneurs en situation de souffrance morale - par exemple suite à une procédure collective, un dépôt de bilan - pour leur proposer un soutien psychologique gratuit.

L'APESA-06, présidée par Jean-Pierre Savarino, président de la CCI de Nice Côte d'Azur, a ouvert récemment cet accompagnement aux entrepreneurs des Alpes-Maritimes. "La Chambre accompagne les entreprises en difficulté depuis 2011, via notamment le dispositif "Rebond" et le CIP-06 (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises). Ces dispositifs permettent de traiter les difficultés liées à l'entreprise. Face aux besoins d'accompagnement exprimés par le dirigeant, nous avons rejoint le réseau APESA. Basée sur une large équipe de sentinelles formées à la prévention des risques, cette association est en mesure de déclencher une alerte à des profes-



sionnels, permettant ainsi une prise en charge psychologique rapide du dirigeant en souffrance" commente le président de la CCI et de l'APESA-06.

La méthodologie de l'APESA comprend trois étapes :

- La formation de l'ensemble des volontaires (experts-comptables, juges, avocats, conseillers CCI et CMAR,...) à l'attitude à adopter face aux propos négatifs et à l'état psychologique dégradé des chefs d'entreprise. Ils deviennent alors des "sentinelles".

- La sentinelle qui détecte un chef d'entreprise en souffrance peut alors déclencher une alerte. Sans l'accord préalable du dirigeant, rien ne peut être fait.

- L'envoi de la "fiche alerte" à un coordinateur chargé d'effectuer dans un délai maximum de 24h, une évaluation précise de la gravité de la situation, en appelant par téléphone le chef d'entreprise concerné.

Il s'agit de prévenir le risque suicidaire des chefs d'entreprise dans le cadre des procédures collectives, de communiquer sur l'aide apportée et ainsi donner aux acteurs des procédures collectives et aux professionnels du droit les moyens d'identifier, de signaler et de soutenir les chefs d'entreprise en difficultés.

Cinq séances gratuites avec un psychologue sont proposées au chef d'entreprise dans le cadre du dispositif.

Contact : Marjorie Bourse, tél 0800 422 442.

LA PHRASE

“ Avec internet, je peux maintenant me faire livrer des chips à la socca même si j'habite au fin fond du Minnesota. ”

Anne Lechaczynski, élue de la CCI Nice Côte d'Azur, illustrant en conférence de presse les possibilités d'exportation pour les entreprises des Alpes-Maritimes.

LE COUP DE CRAYON

AZNAÏOUR AU PARADIS DES CHANTEURS!



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

POLITIQUE: L'HEURE DES SUPER MÉTROPOLIS ?

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Dans le contexte azuréen des relations à couteaux tirés entre Christian Estrosi et Éric Ciotti, le fait que le premier ait été reçu ce lundi au palais de l'Élysée n'a pas manqué de provoquer des réactions dans ce que Raymond Barre appelait le "microcosme". D'aucun y ont vu une mauvaise manière faite au député LR, proche de Laurent Wauquiez, qui ne cache guère son envie de se présenter aux prochaines municipales de Nice. D'autres pensent à Charles-Ange Ginésy, président du Département, qui aurait bien voulu être de la réunion avec Emmanuel Macron, mais qui n'y a pas été invité. La réalité est plus simple que cela: le président souhaite créer des métropoles de taille européenne

pour rivaliser avec Barcelone ou Munich. Il a donc convoqué au "Château" les représentants des Métropoles déjà existantes comptant plus de 500 000 habitants, susceptibles de jouer à l'avenir en 1^{ère} division économique : Bordeaux, Toulouse, Nantes, Lille, Lyon et bien sûr Nice. Nantes a déjà fait savoir qu'elle n'ira pas plus loin dans le processus. Les autres "Métro" poursuivent leur réflexion avec l'État. En toile de fond, c'est de la fusion absorption des Départements qu'il est question. Sujet politiquement sensible, partout, et en particulier à Nice, où derrière ces enjeux d'aménagement se cachent aussi des ambitions personnelles... Officiellement, il ne s'agit donc

pas de faire disparaître les Départements, mais de transférer certaines de leurs compétences aux Métropoles. À l'image du Grand Lyon, où il reste une part de territoire confiée au Département du Rhône, à l'inverse de Marseille où la Métro absorbera totalement l'autre collectivité locale. La nouvelle organisation territoriale est donc une alchimie subtile teintée d'arrière pensées politiques. Les figures de proue dont les sièges sont en jeu pèsent lourd : Alain Juppé pour Bordeaux, Gérard Collomb pour Lyon... Pour Nice, Christian Estrosi y voit évidemment l'occasion de réduire l'influence d'Éric Ciotti, toujours en première ligne au Département, toujours proche des maires.

Le président de la Métropole reste prudent, puisque rien n'est encore fait, et que la capitale de la Côte d'Azur n'a, pas plus que les autres, de garantie d'être finalement retenue dans ce schéma. Alors que les principales associations d'élus dénoncent une recentralisation rampante, il est indispensable de s'occuper des autres territoires, moins peuplés, moins développés, mais dans lesquels vivent des millions de personnes qui craignent de voir se creuser encore davantage le fossé entre les grandes villes riches et favorisées, et les campagnes en souffrance qui se dévitalisent chaque jour un peu plus. D'autant que dans les campagnes, on vote aussi...
Jean-Michel CHEVALIER

BLUE COAST BREWING COMPANY : LA BRASSERIE NIÇOISE AFFICHE SES AMBITIONS

La bière fabriquée et vendue par la brasserie artisanale récemment implantée à Nice-Saint-Isidore, veut passer du marché régional au national et vise même l'international !

Née à Londres, Natasha Frost Savio a passé une partie de sa vie à Beaulieu, ce qui explique son français sans accent. Elle nous accueille dans les locaux de sa brasserie, créée en 2017 avec son mari Roberto Savio dans le quartier Nice-Saint-Isidore.

Au bar situé à l'entrée, nous dégustons en sa compagnie une bière blonde à la pression servie très fraîche. Derrière le comptoir, trois grosses cuves de 75 hectolitres en aluminium, ce sont les fermenteurs, trois autres de 10 et trois de 5 hectolitres.

"Bientôt, en situation optimale, nous aurons dix cuves de 75 hecto, deux de 50 et deux de 25" annonce Natasha avant de répondre à nos questions.

Natasha, quel est votre parcours ?

J'ai suivi des études universitaires aux États-Unis, avec un Bachelor of Arts (bac + 4) en littérature et histoire. Professionnellement, j'ai travaillé en bar-restauration, puis j'ai créé une agence de traduction spécialisée dans le culinaire et l'hôtellerie. Je suis aussi présidente et fondatrice depuis 2011 de l'association à but non lucratif "Pink Ribon Monaco", aux actions de sensibilisation et dépistage du cancer du sein. Je vis actuellement à Cap-d'Ail.

Comment avez-vous eu l'idée d'une brasserie ?

Pendant mes études aux États-Unis, j'ai vu le début de l'explosion de la brasserie artisanale. Il



Natasha Frost Savio et son mari Roberto Savio, brasseurs installés à Nice Saint Isidore.

ya quelques années, en vacances aux USA, j'ai rencontré un ami de mon mari qui avait monté sa propre brasserie à San Diego. Mon époux et moi, nous nous sommes regardés, et l'idée nous est venue en même temps !

Il se dit que vous auriez des actionnaires dans la Formule 1 ?

C'est exact. Les ambassadeurs de la marque - Jenson Button, Daniel Ricciardo et Karen Coulthard - ont investi 2,5 M€.

Quelle est la quantité de bière produite en 2018 ?

545 hectolitres (54 500 litres, ndlr). Notre capacité actuelle est de 270 hecto par mois. Avec ce volume, on pourra peut-être

atteindre un chiffre d'affaires de 1,5 M€.

Visez-vous le marché régional, national, voire international ?

Dans un premier temps, nous nous sommes concentrés sur le marché de proximité, notre région, Nice et les communes limitrophes. Au fil du temps, nous allons nous étendre dans toute la région Sud et sur le bassin méditerranéen puis en France. Nous sommes actuellement très sollicités au Royaume-Uni, et nous dialoguons également avec la Suède.

Comment faites-vous pour aller au devant de la clientèle ?

Nous travaillons beaucoup par le

biais de Facebook et Instagram, mis à jour régulièrement, qui nous permettent d'annoncer nos événements futurs. Tous les samedis, nous ouvrons au public pour des visites gratuites de la brasserie. Nous réalisons la vente de bière et autres boissons au bar de la brasserie tandis qu'un Food truck assure un service burger, sandwich, salade et belles assiettes. Nous organisons aussi un "Ockoberfest" (Fête de la Bière) avec le Club Spiridon Alpes-Maritimes, avec une choucroute géante. Sinon, je tache de répondre à tout le monde par mail !

Pierre BROUARD

LA DIRECTRICE



Natasha Frost Savio

- Née à Londres en 1972.
- Études : Bachelor of arts, littérature et histoire.
- Carrière : Restauration,

hôtellerie, traduction.

- 2017 : Crée Blue Coast Brewing Company.
- Mariée à Roberto Savio, un fils, Magnus Tiberius, 18 mois. Vit à Cap-d'Ail.

LES BUREAUX ET LE BAR



LES CHIFFRES

1,5 M€ C.A. espéré (2018)

7 salariés.

54 500 litres produits depuis le début de l'année.

620 m² (atelier) + 300 (bureau) + 400 (bar)

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

CANNES : Construction d'une salle multi-activités



Après la finalisation de la modernisation, rénovation et embellissement du stade des Hespérides au printemps 2018, la Ville de Cannes envisage la création d'une salle multi-activités sur le site

La municipalité a prévu la construction d'une salle multi-activités au Stade des Hespérides. Il s'agira d'une salle principale de sport, modulable, pour une activité principale ciblée Arts Martiaux (type Dojo). Elle comprendra aussi un bureau pour les associations utilisatrices et des espaces annexes nécessaires à leur fonctionnement. Ce bâtiment se situera le long de l'avenue des Hespérides et à côté des vestiaires existants. Le nombre de personnes qui utilisent les locaux, en configuration salle de sport, est de 25 personnes. La capa-

cité d'accueil peut être portée à 80 personnes en configuration salle de réunion. Le bâtiment étant entouré d'habitations, la commune insiste sur le fait que le bâtiment devra être parfaitement traité acoustiquement afin de n'engendrer aucune nuisance sonore vis-à-vis des habitations proches. Pour ce chantier, la municipalité va s'entourer des services d'un maître d'œuvre.

BOAMP, 23 août 2018

THÉOULE SUR MER

Travaux sur le cheminement côtier

La commune va procéder à des travaux sur le cheminement côtier et ses dépendances. Elle va pour cela faire appel à un maître d'œuvre.
BOAMP, 25 août 2018

TENDE

Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville

La ville va procéder à des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Chantier qu'elle va confier à un maître d'œuvre.
BOAMP, 23 août 2018

UTELLE

Travaux de confortement de paroi

Un bloc rocheux s'est détaché de la paroi en mars dernier tombant sur le terrain de basket. Un arrêté a été pris afin d'en interdire temporairement l'accès. Afin de pouvoir rouvrir ce terrain de façon sécuritaire, la municipalité va faire pratiquer une étude géologique afin de déterminer les travaux à effectuer.

BOAMP, 23 août 2018

GRÉOLIÈRES

168 000 € pour la salle du Lavoir et le lavoir communal

La commune poursuit le projet de rénovation du bâtiment communal (la salle du Lavoir) à usage du public et la mise en valeur du lavoir communal. Ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à motricité réduite, pour la mise aux normes en matière de sécurité, pour une nouvelle isolation de la salle communale du Lavoir, et pour la mise en valeur du lavoir. Ces travaux comprendront

- Des travaux de maçonnerie, de carrelage;
- des travaux de menuiserie extérieures : portes extérieures en bois, fenêtres en bois et volets en bois pleins; des travaux de mise aux normes des installations électriques; des travaux de plomberie; des travaux de cloisonnement; des travaux de menuiserie intérieure; des travaux d'isolation : façade, faux plafonds et des travaux de peinture et de revêtements durs. La maîtrise d'œuvre a été confiée aux architectes Sarah Baril et Jérôme Bernard. Le permis de construire pour ce projet a été déposé.

Conseil municipal, 14 septembre 2018

AURIBEAU SUR SIAGNE

197 810 € pour des travaux de voirie (stationnement et routes)

La commune prévoit des travaux pour la création de stationnements publics et pour la sécurité routière.

Un parc de stationnement public devrait être érigé sur le terrain communal du vallon de Juhan, à l'intersection de la RD9 route de Cannes et du Chemin de Clavary.

Pour les travaux de sécurisation de la circulation routière, deux interventions sont prévues chemin du Haut Couloubrier et chemin du Haut Gabre.

Les travaux sont estimés à 197 810 € HT.

Un logement social rue Basse

La maison située 4, rue Basse, en état manifeste d'abandon, devrait être transformée en logement social.

Conseil municipal, 12 septembre 2018

Pour plus d'informations,

Utilisez ce FLASHCODE



CCI : UN BUS POUR AIDER LES COMMERCANTS DE PROXIMITÉ À ÊTRE VISIBLES SUR INTERNET

Le commerce de proximité traverse une mauvaise passe : désertification plus ou moins avancée de l'offre dans les villes, concurrence des périphéries, et maintenant des galeries commerciales sur internet. Pour permettre aux "petits" commerçants des Alpes-Maritimes de redynamiser leur offre, d'être plus visibles, et *in fine* de vendre plus avec de meilleures marges, la CCI Nice Côte d'Azur vient de lancer un "bus". Pendant quinze jours, il va faire la tournée des principales villes du département, du littoral et du haut pays, pour aller à la rencontre des commerçants.

L'idée, c'est de leur présenter des "solutions" pour qu'ils puissent avoir une vitrine numérique et, pourquoi pas, une galerie marchande.

Souvent isolés et la "tête dans le guidon" beaucoup n'ont pas encore franchi le pas, persuadés que cet outil est trop complexe et trop cher. "Nous avons sélectionné 55 solutions adaptées, et parmi elles, 38 qui ont été développées ici sur la Côte d'Azur. Nos experts ont choisi les plus pertinentes pour l'activité du commerce de proximité" explique Jacques Kotler, président de la commission commerce à la CCI. "Elles sont efficaces et concrètes. En venant visiter le bus, les commerçants pourront faire leur choix et disposer de conseils".

Des arguments repris par Bernard Chaix, élu consulaire en charge du commerce, qui insiste



Le bus, "lancé" par MM. Savarino, Chaix et Kotler, va à la rencontre des commerçants.

sur la "facilité de mise en œuvre" de ces solutions qui "permettent une expérience client de qualité. Le support numérique est un moyen supplémentaire, pas une finalité même si ces outils permettent évidemment de toucher plus de clientèle".

Le président de la CCI Jean-Pierre Savarino a souligné que cette initiative de son organisme s'inscrit dans la lignée de la revitalisation des villes initiée par le gouvernement. "Les évolutions de la société nous obligent à réinventer

nos services et nos magasins" a-t-il souligné. Les commerçants n'ont plus qu'à aller au bus pour se ren-

seigner et partir à la conquête de nouveaux clients sur la toile.

J.-M. Ch

"INSPIR'ACTION" : POUR BIEN RÉSEAUTER

Vous êtes un chef d'entreprise, un commerçant ? Vous souhaitez rencontrer d'autres acteurs du territoire ? Prenez un peu de temps pour vous et ne ratez pas l'événement "Inspir'action" le mardi 9 octobre à la CCI Nice Côte d'Azur. Cette journée sera l'occasion d'élargir votre réseau professionnel en toute convivialité et de faire le plein d'échanges en mode 360 !

Au programme des ateliers, des sessions de coaching, un business meeting et diverses animations.

De 13h30 à 22 heures.

BUSINESS : LE NOUVEL AXE FRANCO-RUSSE



Le Club Business a lancé, ce jeudi à l'hôtel Aston La Scala, le France Russia Business Club, nouveau réseau destiné à créer un courant d'affaires entre les deux pays. Une initiative qui a séduit les investisseurs azuréens puisqu'ils étaient une centaine à participer au déjeuner-débat en compagnie de Laurent Merengone (photo), président de ce club international; et de Dimitri Demidenko, vice-président de la chambre de commerce franco-russe de Moscou. Un intérêt justifié, puisqu'il y a vingt-trois vols hebdomadaires entre Nice et la Russie et qu'ils

sont généralement pleins. "Les Russes sont toujours très présents, ils continuent à investir dans les hôtels, restaurants, salles de sport, commerces" explique Laurent Merengone. "Notre rôle est de les accompagner, comme nous aidons les Français à s'installer en Russie". Le nouveau club veut faciliter – dans les deux sens – les contacts économiques et administratifs, créer une synergie d'affaires. Le club, qui a retenu l'attention de Rudy Salles, conseiller métropolitain, s'est poursuivie avec une conférence de Nicolas Ducruet, directeur adjoint de la CCI franco-russe.

CHANT LYRIQUE : PAULINE DESCAMPS-TRIQUET, LA CONTRALTO QUI A TROUVÉ SA "VOIX"

Habitant à Aspremont, la jeune femme se produit - déjà - sur de grandes scènes lyriques. Après des années de travail, la voilà maintenant prête pour un grand rôle



Pauline Descamps-Triquet consent de gros sacrifices pour être au "top" des voix de contralto.

Avec ses yeux d'opale et une voix de contralto - "un timbre particulier" - assez puissant pour emplir les théâtres lyriques, Pauline Descamps-Triquet avance sûrement dans la carrière de chanteuse lyrique. On peut l'applaudir sur les plateaux des opéras, comme à Monaco, Nice, Toulon et Strasbourg où elle s'est déjà produite, pour le moment dans le rôle de renfort de chœur. Elle est aussi demandée pour des récitals. Son agenda est de plus en plus chargé de rendez-vous avec chefs de chant, répétiteurs et professeurs, à qui elle réserve de larges plages horaires pour travailler dans sa maison d'Aspremont à l'abri des oreilles du public.

Une vraie nature !

"Je suis une bosseuse" explique la jeune femme. "Nous, les chanteurs, sommes entourés par autant de coachs qu'un sportif de haut niveau. Pour les rémunérer, nous engageons d'énormes frais". Ces deux dernières années, Pauline a pu se permettre d'adopter le statut d'intermittente du spectacle. Elle met cependant un bémol devant tant de motivation : "29 ans, c'est déjà vieux pour entamer une carrière lyrique, car dans la profession on fait du

jeunisme. Or, pour former une voix comme la mienne, il faut du temps".

En octobre dernier, elle a passé ce qu'elle nomme "le palier décisif", en dehors de sa zone de confort. "Il faut savoir patienter pour stabiliser sa voix, pour qu'elle parvienne à maturité. Ce serait un suicide vocal de me faire chanter par exemple la sorcière du *Bal Masqué*

UNE PERSONNALITÉ ATTACHANTE

de Verdi ailleurs qu'en laboratoire. Le répertoire des contraltos existe, mais il est peu répandu, en dehors du baroque avec Haendel. Mozart, lui même, a peu composé pour les contraltos. Les compositeurs écrivaient pour des types de voix qu'il connaissaient : ce n'est plus le cas maintenant. Et on arrive à cette absurdité où, dans les concours, on vous force à aborder un répertoire qui n'est pas le vôtre. Toutes ces difficultés mises bout à bout, cela n'aide pas".

En tous cas, Pauline a un atout formidable qui ne peut pas laisser insensibles les produc-

teurs. Elle est ce qu'on appelle une nature: l'art dramatique et la comédie sont bien présents chez elle. Des qualités qui l'emmèneront loin dans le tourbillon de la vie lyrique.

Marie LESIMPLE



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 24 décembre 2017 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2018 sur les Alpes-Maritimes est de 4,16 € H.T.

188987

BERBERANA

Société civile au capital de 1 524,49 €
Siège à CANNES (06400), 42 boulevard
de la Croisette, le relais de la reine
RCS CANNES 323 437 467

CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 17 août 2018, il a été procédé à la modification de l'objet social de la société civile dénommée "BERBERANA", dont le siège social est à CANNES (06400), 42 boulevard de la Croisette, le relais de la reine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 323 437 467, qui devient le suivant :

- L'acquisition, la prise à bail, la location vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- La vente à titre exceptionnel du ou des immeubles appartenant à ladite société.

- Et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société.

L'article 2 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

188991

ABC DIFFUSION

Société par actions simplifiée en
liquidation au capital de 7 500 €
Siège social : 10 rue Lamartine
06000 NICE

Siège de liquidation : 10 rue Lamartine
06000 NICE
447 764 044 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 2018 au 10 rue Lamartine, 06000 NICE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alexandre BRINDEJONC, demeurant 9 bis blvd Montréal, bât A le fabron 06200 NICE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE et la société sera radiée dudit registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Mr Alexandre BRINDEJONC liquidateur.

188996

CHANGEMENT DE GÉRANT

MARIPOSA, SARL au capital de 7 622,45 €uros, sis 54 route de la Colle, 06800 CAGNES-SUR-MER, RCS ANTIBES n° 418 256 202. Aux termes d'une AGE du 19/06/2018, nomination de M. Paul BENSADOUN sis 48 av. Henri Matisse, "Villa Cannelle", 06200 NICE, en qualité de gérant en remplacement de Messieurs Philippe MILLIAU et Charles RICOUR démissionnaires.

188981

AVIS DE DISSOLUTION

SCI LA TRIOLE, au capital de 1 524,49 €uros. Siège social : 66 avenue Georges Pompidou, les jardins de gethsemani, 06130 GRASSE. RCS GRASSE 341 781 862. A l'AGE du 31/08/18, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé liquidateur, Mr Antoine PERON demeurant 66 avenue Georges Pompidou, les jardins de gethsemani, 06130 GRASSE, où a été fixé le siège de la liquidation. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.

188984

AVIS DE DISSOLUTION

MRS BAT, SARL au capital de 1 000 €uros, en liquidation sis 40/54 av. Sainte-Marguerite, galerie araucaria, 06200 NICE. RCS NICE 818 150 765. Par AGE du 31/08/18, il a été décidé à cette même date : De dissoudre la société par anticipation et de la mettre en liquidation amiable. Désignation du liquidateur M. HAOUIJ BOUHLEL Slim, demeurant 40 av. Sainte-Marguerite, 06200 NICE. De fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur où la correspondance devra être adressée et les actes et documents devront être notifiés. La modification sera portée au RCS de NICE.

188983

NOUVEAU LOGIS AZUR (SA D'HLM) vend

1 APPARTEMENT 5 PIÈCES,
DE 101,4 M²

À SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE (06730)
sis résidence Le Château,
bâtiment 3 escalier 4

LOT 15, UG 004765

Possibilité place de parking en sus
(+ 8000 €) DPE : C.

Prix : 212 400 € hors frais de notaire et
bancaires. Lot soumis à la copropriété.
Nombre de lots dans la copro : 201.

Quote-part de charges théoriques annuelles : 3 036 €.

Les biens seront soumis au statut de la
copropriété (en cours de constitution).

Contact :

CDC HABITAT-VENTES

Monsieur CARRION

Tél : 09 79 99 02 15

arnaud.carrion@cdc-habitat.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires du NLA du département du 06 ainsi qu'aux gardiens du NLA pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

189055

RECTIFICATIF

À l'annonce 188944 parue dans le présent journal du 27/09/18, il fallait lire : SAS au capital de... et non SASU au capital de...

188985



Me Jean-Christophe STRATIGÉAS SELARL CADJÍ & ASSOCIÉS

Avocats associés - L'Européen 1390 avenue du Campon, 06110 LE CANNET
Tél. 04 92 18 38 02 - Fax 04 93 45 55 73 - Site : www.cadjí-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 À 09H00

AU PALAIS DE JUSTICE DE GRASSE
37 AVENUE PIERRE SEMARD, 06130 GRASSE

SUR LA COMMUNE DE VENCE (Alpes-Maritimes)
Villa Régina, 97 avenue des Alliés cadastré section AE n°325

UN APPARTEMENT de 3 pièces de 142,80 m² (Lot 92)

UN PARKING (n°27) couvert (Lot 80)

UN PARKING (n°28) couvert (Lot 81)

Vide de toute occupation

MISE À PRIX : 100 000,00 €

(CENT MILLE EUROS)

(FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

LE MINISTÈRE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE GRASSE EST OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR.
SURENCHÈRE : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication

VISITES PAR LA SCP ZONINO-ZONINO-ERCOLI :
LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 DE 14H À 15H
LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 DE 11H À 12H

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n°18/0029, déposé le 9 février 2018 par la SELARL CADJÍ ET ASSOCIÉS, avocats associés, au greffe du juge de l'exécution près le T.G.I. de GRASSE, où il peut être consulté. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le tribunal de grande instance de GRASSE. Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque ou caution bancaire irrévocable : 10 % de la mise à prix à l'ordre du TRÉSORIER DE L'ORDRE, sans que cette consignation soit inférieure à 3 000 €

188990

LOREMAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 026 416 €

Siège social : 101 route de Saint-
Antoine de Ginestière, 06200 NICE
428 702 948 RCS NICE

AVIS DE FUSION

La société LOREMAG a établi en date du 29 mars 2018 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société MSNCO, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €uros, dont le siège social est sis 101 route de Saint-Antoine de Ginestière, 06200 NICE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 752 205 641.

La société LOREMAG, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société MSNCO depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société MSNCO a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Le boni de fusion s'élève à 179 086 €uros.

Pour avis.
Le gérant.

188989

MSNCO

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 €

Siège social : 101 route de Saint-
Antoine de Ginestière, 06200 NICE
752 205 641 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

La société MSNCO a établi en date du 29 mars 2018 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société LOREMAG, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 1 026 416 €uros, dont le siège social est sis 101 route de Saint-Antoine de Ginestière, 06200 NICE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 428 702 948 RCS NICE.

La société LOREMAG, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société MSNCO depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce, la société MSNCO s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis.
Le président.



189009

SWISSPORT FRANCE HOLDING

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 000 €
Siège social : Aéroport de Nice - Côte d'Azur Terminal Aviation d'Affaires, 06285 NICE cedex 3
529 811 556 RCS NICE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'un procès-verbal en date du 18 septembre 2018, l'associé unique a nommé en qualité de :

Commissaire aux comptes titulaire : ERNST & YOUNG AUDIT SAS, 1-2 place des Saisons, 92400 PARIS LA DÉFENSE 344 366 315 RCS NANTERRE en remplacement de KPMG Audit ID SAS immeuble "Le Palatin" 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DÉFENSE cedex, dont le mandat est venu à expiration.

L'associé unique décide de ne pas remplacer le commissaire aux comptes suppléant : KPMG Audit IS SAS immeuble "Le Palatin" 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DÉFENSE cedex, dont le mandat est venu à expiration.

Mentions en seront faites au registre du commerce et des sociétés de NICE.
L'associé unique.

189012

SNC AZUR LINE

Société en nom collectif au capital de 100 €
Siège social : 300 rue du Vallon, les vaisseaux de sophia, bât. A, 06560 VALBONNE
491 498 309 RCS GRASSE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant déclaration en date du 27 août 2018, l'associé unique, la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR, société par actions simplifiée, 300 rue du Vallon, les vaisseaux de sophia, bât. A, Sophia Antipolis, 06560 GRASSE, 400 757 621 RCS GRASSE a décidé de dissoudre la société SNC AZUR LINE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société SNC AZUR LINE à la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal de commerce de GRASSE.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de GRASSE.

189019

LA BOUTIQUE BY ACTISOURCE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7 cours du Béal, villa du béal, 06800 CAGNES-SUR-MER
837 877 828 RCS ANTIBES

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'AGE du 18/09/2018 a décidé de modifier l'objet social à compter du même jour, en y ajoutant : « Gestion immobilière; transaction immobilière ».

189020

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ERIKA

SCI au capital de 152,45 €
Siège social : 20 avenue du Roi Albert 1^{er}, résidence le tremynfa, 06400 CANNES
347 860 603 RCS CANNES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de l'AGE du 31/08/2018, les associés ont approuvé le traité de fusion du 14/06/2018 prévoyant l'absorption de la SCI ERIKA par la société SICCOM, SAS au capital de 300 720 Euros, dont le siège social est à BONDOUFLE (91070) Z.I. les Bordes, rue Gustave Madiot, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 343 717 104.

En conséquence, l'AGE a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la SCI ERIKA, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'AGE des actionnaires de la société SICCOM, société absorbante, réunie le 31/08/2018 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélatrice de son capital, la fusion et la dissolution de la SCI ERIKA sont devenues définitives à cette date.
Pour avis.

189023

FICETEX

Avocats au barreau de NICE
4, rue Kosma, 06000 NICE
Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SCI VOGLIACA

au capital de 1 200 000,00 €
ancien siège social :
5, rue Masséna, 06000 NICE
Nouveau siège : C/O SAS Filgioca
Restauration, 9 bis rue de la Liberté,
06000 NICE
818 709 875 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 a décidé de transférer le siège de la société C/O Filgioca Restauration, 9 bis rue de la Liberté, 06000 NICE à compter de ce jour.

Le gérant.

189024

FICETEX

Avocats au barreau de NICE
4, rue Kosma, 06000 NICE
Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SCI FILGIO

au capital de 1 000,00 €
Ancien siège social : 5 rue Masséna, 06000 NICE
Nouveau siège : C/O SAS Filgioca
Restauration, 9 bis rue de la Liberté,
06000 NICE
805 204 559 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 a décidé de transférer le siège de la société C/O Filgioca Restauration, 9 bis rue de la Liberté, 06000 NICE à compter de ce jour.

Le gérant.

189015

MAÎTRE STANNEKE C.M.H. LAMMERS

Avocat à la Cour
75 ter avenue de Wagram, 75017 PARIS

SCI PDLE

Société civile immobilière au capital de 2 000 €
Siège social : résidence Port la Galère, 75 boulevard de la corniche d'Or, 06590 THÉOULE-SUR-MER
822 978 425 RCS de CANNES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du 25 août 2018, avis est donné du changement de dénomination sociale de la société qui devient :

SCI Le Pélican Blanc.

189018

SCM DES DOCTEURS GIRODENO ET TEMIME

Société civile de moyens
Société en liquidation au capital de 152,45 €
Siège social : 18 avenue Jean Médecin, 06000 NICE
415 235 894 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions de l'associé en date du 2 janvier 2017 :

Par décision du 2 janvier 2017, l'associé, statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation;
- Donné quitus au liquidateur Anne Hélène Adrienne TEMIME GIRODENO, demeurant 56 boulevard du Mont Boron 06300 NICE et l'a déchargé de son mandat;
- Décidé la répartition du résultat net et de la liquidation;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Mention sera faite au RCS : NICE.

Pour avis.

189031

LES SPECTACLES LAJOIE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 158 rue de Caylus, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
817 557 796 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale a décidé en date du 1^{er} septembre 2018 de transférer le siège social au 1041, route de Repenti, 83340 LE LUC-EN-PROVENCE et ce à compter du même jour. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de TOULON.

189013

SNC DU CHEMIN DE LA CONQUE

Société en nom collectif au capital de 304,90 €
Siège social : 300 rue du Vallon, les vaisseaux de sophia, bât.A, 06560 VALBONNE
380 874 156 RCS GRASSE

CESSION D'UNE PART

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2018 l'assemblée générale extraordinaire prend acte que la société EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D'AZUR a cédé une part sociale au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR déjà associée.

De ce fait la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR devient l'associé unique.

L'article des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de GRASSE

Le représentant légal.

189014

SNC DU CHEMIN DE LA CONQUE

Société en nom collectif au capital de 304,90 €
Siège social : 300 rue du Vallon, les vaisseaux de sophia, bât.A, 06560 VALBONNE
380 874 156 RCS GRASSE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant déclaration en date du 27 août 2018, l'associé unique, la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR, société par actions simplifiée, 300 rue du Vallon, les vaisseaux de sophia, bât. A, 06560 VALBONNE, 400 757 621 RCS GRASSE a décidé de dissoudre la société SNC DU CHEMIN DE LA CONQUE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société SNC DU CHEMIN DE LA CONQUE à la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal de commerce de GRASSE.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de GRASSE.

189042

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 30/09/2018 les associés de la SCI NEIGE ET SOLEIL au capital de 6 097,96 Euros en liquidation, siège social 23 rue Alsace Lorraine, 06000 NICE. RCS NICE 2002 D 01394 SIREN 428 281 745 ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Odile DUMARTHERAY épouse PRADER de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus pour sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/09/2018. La société sera radiée du RCS de NICE. **Pour avis, la liquidatrice.**

Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

188988



Avocats au Barreau de NICE
48, avenue Jean Médecin, 06000 NICE
Téléphone : +33 (0)4 93 54 72 42
E-mail : contact@lacour-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 17/09/2018, il a été constitué une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : MMAPI. Capital : 5 000 €uros. Siège social : Centre REGUS, 81, rue de France, 06000 NICE. Objet : La conception, le développement, la commercialisation, vente ou location de solutions logicielles, d'outil informatique, de solutions informatiques et matériels destinés à usage professionnel ou grand public; le conseil, l'étude et la réalisation de prestations de services dans le domaine informatique; toutes prestations de services commerciales, administratives, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'activité spécifiée ci-dessus; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes. Président : M. Maxence MELONI, né le 13/01/1990 à PUSAN (Corée du Sud) et demeurant 52, boulevard Risso, 06300 NICE. Transmission des actions : soumise à l'agrément des actionnaires statuant à la majorité des ¾ des voix. Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux Assemblées et a le droit à une voix par action. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Immatriculation : Au RCS de NICE. **Pour avis.**

188994

RIVIERA TECHNIC
SASU au capital de 341 485,80 €
Siège social : Quartier des Campelières, 06250 MOUGINS
300 648 441 RCS CANNES

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29/06/2018, il a été décidé :
- De nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA, sise 2 avenue Gambetta, Tour Egho, 92066 PARIS LA DEFENSE cedex, 775 726 417 RCS NANTERRE, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT;
- De prendre acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant, Mme Anik CHAUMARTIN;
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

189016

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°188934 parue dans le présent journal du 27/09/2018 il fallait lire le capital n'est pas de 45 734,70 €uros mais de 45 734,71 €uros.



189084

FRANCOIS PAUL ET FRANCOIS TRUFFIER NOTAIRES ASSOCIES SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Société civile professionnelle au capital de 304 898,03 €
Siège à : 23 boulevard Gambetta, 06000 NICE
SIREN 340 432 632 - RCS NICE

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2018, il a été constaté le changement de dénomination sociale et de l'acceptation par Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la justice suivant arrêté du 23 août 2018 de ladite société, savoir : la dénomination est la suivante : « François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADUDAL, NOTAIRES ASSOCIES société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à la résidence de NICE 23 boulevard Gambetta (A.M) et à la résidence de PARIS 11^{ème}, 145 boulevard Voltaire. Par conséquent, Maître François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADUDAL, sont les cogérants de ladite société. Le dépôt sera effectué auprès du RCS de NICE. **Pour avis.**

189073

ENVOI EN POSSESSION

Par testaments des 4 juillet 2000, 29 janvier 2006 et 21 mars 2007, Madame Jacqueline, Nelly EZANNO, veuve PINGEON, en son vivant retraitée demeurant 315 chemin du Nid du Loup, 06580 PEGOMAS, décédée à CANNES le 26 avril 2018 a institué un légataire universel. Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Eric LEVASSEUR, notaire associé à GRASSE (06130), 28 route de Cannes, suivant le procès-verbal du 17 septembre 2018, dont une copie a été reçue par le TGI de GRASSE le 27/09/2018. Les oppositions pourront être formées dans le délai d'un mois auprès de Me Eric LEVASSEUR, notaire sus-nommé.

189077

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 02/10/2018 à CARROS, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NUN TACOS. Siège social : 13 rue de l'Aspre, 06510 CARROS. Objet : Restauration rapide sur place et en livraison. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe. Durée : 99 ans. Capital : 100 €uros. Président : Mr. GAIDA-MAHJOUB Jaouaher, demeurant 13 rue de l'Aspre, 06510 CARROS. Admission aux assemblées - droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et doit justifier de l'inscription de ses actions au jour de la décision. Cession de parts : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Immatriculation : Au RCS de GRASSE.

188986



COMMUNE DE PIERLAS

AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉTUDE PRÉALABLE AU ZONAGE D'EAU ET ASSAINISSEMENT ET SCHÉMA DIRECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PIERLAS

Par arrêté N°01-07/2018 du 31 juillet 2018

Le Maire de la commune de PIERLAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'étude préalable au zonage d'eau et assainissement et schéma directeur eau et assainissement du mardi 25 septembre 2018 au mardi 30 octobre 2018 inclus.

A cet effet Monsieur DELAGE Alain a été désigné par le président du tribunal administratif de NICE, comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposées et consultables en mairie de PIERLAS, place Robini, 06260 PIERLAS du mardi 25 septembre 2018 au mardi 30 octobre 2018 inclus de 9 heures à 16 heures (seulement le mardi jour de permanence du secrétariat de la mairie).

La commune de PIERLAS dispose d'un site internet actif www.pierlas.fr. Le dossier sera consultable sur le site de la mairie de PIERLAS.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner

éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit :

- Par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie, place Robini, 06260 PIERLAS.

- Ou par voie électronique mairie.pierlas@orange.fr
Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de PIERLAS, les jours et heures suivants :

Mardi 25 septembre 2018 de 10 heures à 13 heures

Mardi 16 octobre 2018 de 10 heures à 13 heures

Mardi 30 octobre 2018 de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de PIERLAS aux jours et heures habituelles d'ouverture.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la mairie de PIERLAS, place Robini, 06260 PIERLAS. Tél. 04 93 05 03 51

189035



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-VAR

Place Alexis Maiffredi, 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR
Tél. 04 92 08 21 50 - Fax 04 92 08 21 59

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché : Marché de travaux - Création d'un parking

Retrait du dossier de consultation : Le retrait du dossier se fera auprès du maître d'œuvre TPF Ingénierie à l'adresse suivante : 4 chemin du Château Saint-Pierre - CS 50531 - 06359 NICE cedex 4.

Demande de renseignements : M. CAZEUX Serge, société TPF INGENIERIE, 4 chemin du Château Saint Pierre, 06359 NICE cedex 4. (Tél. 04 93 27 66 30 / Fax : 04 93 27 66 39).

Date limite de réception des offres : Jeudi 8 novembre 2018 à 17h00.

Adresse où les offres doivent être transmises : Le pli portant en mention extérieure l'objet de l'affaire devra être expédié par la poste en recommandé

avec accusé de réception ou déposé contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-MARTIN-DU-VAR - place Alexis Maiffredi - 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR.

Ouverture de la mairie : Du lundi au vendredi de 13h à 18h.

Justifications à produire : Les candidats devront produire les documents demandés dans le règlement de consultation

Unité monétaire souhaitée : Les offres seront présentées en €uros.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Délai de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Autres renseignements : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au règlement de la consultation :

- Mémoire technique 50%
- Prix de l'offre 50%



189052

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NICE du 01/10/2018, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'HORIZON BATIMENT

Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 32 avenue de la République, 06300 NICE. Objet : Travaux de peinture. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 500 € divisé en 500 actions formant le capital de la SARL, action de 1 €. Gérant : Mr Mohamed Fathi GAZZAH demeurant 32 avenue de la République, 06300 NICE. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE. **Pour avis, le gérant.**

189054

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/09/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HOLDING ELEANOR. Siège social : 2 rue du Vieux Collège, 06500 MENTON. Forme : SARL. Capital : 1 000 €. Objet social : Achat, vente et gestion de valeurs mobilières Françaises et étrangères. Gérance : Madame Gabrielle BINEAU demeurant 28 avenue Riviera, 06500 MENTON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Pour avis. La gérance.**

189048

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TUMOANA, SAS en liquidation - Capital : 10 000 €. Siège social : 400 avenue Roumanille, 06410 BIOT - 527 956 312 RCS ANTIBES - Aux termes du PV de l'AGO du 15/09/2018, l'assemblée générale des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 15/09/2018, donné quitus au liquidateur : M. Marc-Antoine BAUDART demeurant 277 rue des Frigoules, BP 23, 11480 LA PALME, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/09/2018. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

189062

NOUVEAU LOGIS AZUR (SA D'HLM) vend

1 APPARTEMENT 4 PIÈCES, DE 77,26 M² EN REZ DE JARDIN.
Résidence Le Jas au 3 descente du Jas à VALBONNE (06560)

Lot 3, UG 007789.
Possibilité garage en sus (+ 15 000 €) DPE : D.
Prix : 191 100 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 27 lots. Quote-part de charges annuelles : 1 523 € par an « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH ».

Contact :
CDC HABITAT-VENTES
Monsieur CARRION
Tél : 09 79 99 02 15
arnaud.carrion@cdc-habitat.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires du NLA du département du 06 ainsi qu'aux gardiens du NLA pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

189064

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

FBS

SARL à associé unique
au capital de 346 500 €
Quartier Speiramella,
06690 TOURRETTE-LEVENS
310 209 283 RCS NICE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de l'associée unique du 29/06/2018, prenant effet le 29/06/2018, nomination de M. Joël RICHARD sis 55 C grande rue, 70000 VAIVRE ET MONTAIGLE, en qualité de gérant en remplacement de M. Jérôme MILLIET.
Validation : RCS NICE.

189065

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI LIFAZUR - RCS AMIENS 501 079 560 - Capital : 1 800 000 €. Siège : 2 place Gambetta, 80000 AMIENS - Suivant AGOE du 26/09/2018, le siège social a été transféré au 424 bd Frédéric Mistral, domaine de l'oasis, villa 11, 06210 MANDLIEU-LA-NAPOULE. M. Henri LINE et Mme Michèle LINE, domiciliés à l'adresse du nouveau siège, ont été nommés cogérants en remplacement de Claude BOIVIN décédé. Mention RCS AMIENS et CANNES.

189066

YVES BERTHOU

Notaire à QUIMPER,
6 quai du Steir, 29000 QUIMPER

DÉMISSION DE COGÉRANT

Dénomination sociale : « KERMONA »
Forme : Société civile immobilière
Siège social : 2 escalier de l'Usine Electrique, « Maison Baillet », (06240) BEAUSOLEIL.
Capital social : Mille euros (1 000,00 €).
Numéro SIREN : 483 778 122 - RCS de NICE.

Suivant acte reçu par ledit notaire, le 06/07/2017, enregistré au SIE de QUIMPER OUEST, le 11/08/2017, bordereau n°2017/672, case n°1, il a été pris acte de la démission de Monsieur Etienne Marie LE NOAC'H, né à PLOGONNEC (29180) le 20/09/1941, cogérant avec Madame Alexandra Hélène Anne LE NOAC'H, née à NICE (06000) le 03/08/1975, qui devient à compter du 06/07/2017, seule gérante.

Mention en sera faite au RCS de NICE.
Pour avis et mention.

189059

LITEVIEW

SAS au capital de 5 000 €
8 avenue des Anglais,
06310 BEAULIEU-SUR-MER
825 095 037 RCS NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une AGO du 01/10/2018, prenant effet le 01/10/2018, nomination en qualité de président de Madame Valérie HEREMANS sis 764 boulevard Maréchal Leclerc, domaine le chateau II, 06360 EZE, en remplacement de Monsieur Massimo SIMONCELLI démissionnaire. Validation : RCS NICE.

189060

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes d'une AGE en date du 27 juillet 2018, de la société SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS VERDINO-DEFRANCE, société civile de moyens, au capital de 7 600 €, ayant son siège sis 5 avenue d'Alsace, 06240 BEAUSOLEIL, inscrite au RCS de NICE sous le numéro 501 961 478, il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la société, à compter de ce jour, SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS VERDINO - BOULANGER, et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts.
Pour avis.
La gérance.

189061

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/09/2018, il a été constitué une SAS dénommée : DLG Financial Consulting. Capital : 500 €. Siège : 122 avenue de la Colle, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : La société a pour objet exclusif : L'activité de consultant, conseil aux entreprises, information et assistance en matière de finances, gestion, pilotage de la performance, stratégie, restructuration. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Président : Monsieur Robin D'ALGUERRE demeurant à 122 avenue de la Colle, 06800 CAGNES-SUR-MER. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

189010

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/09/2018, il a été constitué une SARL dénommée : GOOD Sigle : GOOD. Enseigne commerciale : GOOD. Capital : 1 000 €. Siège social : 774, chemin des Moyennes Bréguières, "art de vivre", 06600 ANTIBES. Objet : La société a pour objet en France, et dans tous les pays, d'exploiter sous forme de prise de participation ou par voie d'exploitation directe dans les domaines de la restauration sur place et à emporter, de la vente de vins et produits d'épicerie fine sur place et par internet, de matériel nécessaire, du textile, de produits dérivés. Gérant : Monsieur Simone SOTTOCORNO demeurant 220, allée des Cigales, villa azurée, 06600 ANTIBES. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

189056

AZUR CYNO FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 2001 boulevard Pierre Sauvaigo, 06570 SAINT-PAUL-DE-LENCE
832 780 266 RCS ANTIBES

RAJOUT D'UN SIGLE

Par décision en date du 19 septembre 2018, l'associé unique a décidé d'ajouter le sigle "ACP" et de modifier corrélativement les statuts.
Mention au RCS d'ANTIBES.

189005

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP date 27/09/2018, il a été constitué société : Forme : SARL. Dénomination : KML REALISATION. Siège social : c/o c6services, 80 bd Madeleine, 06000 NICE. Capital : 1 000 €. Objet : Maçonnerie générale. Gérant : LALOUTI Khalid, 621 rue Marcel Pagnol, 83600 FREJUS. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

189007

LA MAISON

Société civile au capital de 152 000 €
3225 route de Valbonne, 06410 BIOT
RCS ANTIBES n°444 762 520

DÉCÈS DU COGÉRANT

Aux termes d'une AGE du 01/08/2018, les associés ont décidé, suite au décès du cogérant Monsieur Marc ANDRIN intervenu le 9 mai 2016 à ANTIBES, de ne pas pourvoir à son remplacement, Madame Odile ANDRIN restant seule gérante de la société.
Validation : RCS ANTIBES.

188982

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA TRIOLE, au capital de 1 524,49 € en liquidation. Siège social : 66 avenue Georges Pompidou, les jardins de gethemani, 06130 GRASSE. RCS GRASSE 341 781 862. A l'AGE du 02/09/18 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Antoine PERON de sa mission de liquidateur et donné à celui-ci quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.

189022

SOPHIA-CS

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 139 chemin du Plan,
Cidex 255, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS
831 091 483 RCS GRASSE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

En date du 17 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS (06560), Le Thèlem, 1503 route des Dolines à compter du 17 septembre 2018.

189069

SCI PLUS-MUR

SCI en liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 768 chemin de Veyrière,
les hauts de Veyrière, Villa 24,
06560 VALBONNE
385 017 934 RCS GRASSE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant procès-verbal en date du 15 janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. RAGOT Alain.
- Prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 janvier 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.
Le liquidateur.

189079

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 septembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : SAS TEAM RIVIERA
Capital social : 131 600 Euros.
Siège social : 31 avenue Paul Doumer, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN.

Objet : La société a pour objet en France : L'activité d'agent immobilier telle que définie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 .../...

Durée : 99 années.
Président : Mme Daisy ROSSI, demeurant " Le California ", 7 avenue Docteur Dautheville, 06160 JUAN-LES-PINS.

Directeur général : M. Aurélien ROCACHER, demeurant " Le California ", 7 avenue Docteur Dautheville, 06160 JUAN-LES-PINS.

Commissaire aux comptes titulaire : M. Antoine NIEDDA, demeurant Parc Tertiaire Valgora Centre Hermès 2, 83160 LA VALETTE.

Commissaire aux comptes suppléant : IN EXTENSO AUDIT 106 cours Charlemagne, 69002 LYON - 401 870 936 RCS LYON.

Transmission des actions : Tout transfert de titres, y compris entre associés, est soumis à l'agrément préalable des associés.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Le président.

189081

ISABELLE SCHMELTZ

Avocat au barreau de NICE
Spécialiste en droit des sociétés

LMAD

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 €
Siège social : 17 avenue
de la République, 06300 NICE
514 091 776 RCS NICE

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 25/06/18 : La société civile professionnelle de commissaires aux comptes REYNIER ET ASSOCIES, sis 35 rue de Paris, 06000 NICE (318 673 027 RCS NICE), a été nommée commissaire aux comptes suppléant de la société, en remplacement de Monsieur Jean CONTRI, démissionnaire.

LAG a pris acte du transfert de siège social de la SARL MONTAUDIE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, du 29 bd Dubouchage, 06000 NICE au 2 avenue de Provence, 06000 NICE.

Les mandats continuant à courir jusqu'à leur issue.

Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de NICE.

Pour avis.
La présidence.

189030

LES ENFANTS ROUGES

SARL au capital de 40 000 €
348 avenue des Mimosas, la bastide
du golfe, LE GOLFE-JUAN, 06220
VALLAURIS
488 551 094 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 30/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 11 rue François Guisol, 06300 NICE. Gérant : Madame Nathalie MEULEUMANS demeurant 6 montée du Coteau, 06800 CAGNES-SUR-MER. Validation : RCS NICE.

189057

SOMENI

Société en liquidation
SARL au capital de 100 000 €
Siège social : 18^{ème} rue W 22, Z.I.,
06517 CARROS
964 801 591 RCS GRASSE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2018, l'assemblée générale des associés a :

Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 août 2018.

Donné quitus au liquidateur Madame SARRIEN Carol, demeurant au 56 corniche André de Joly, 06300 NICE de sa gestion et l'a déchargé de son mandat.

Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 12 septembre 2018.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS de GRASSE.

189058

AVIS DE CONSTITUTION

LAFERMEALAMAISON, SARL au capital de 1 000 Euros. Siège social : Impasse du Coulet, villa 24, les terres du collet, 06340 LA TRINITE - Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 27 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : LA FERME A LA MAISON Siège social : Impasse du Coulet, villa 24, les terres du collet, 06340 LA TRINITE. Objet social : Achat et vente de fruits et légumes, œufs, produits laitiers d'origine animale et végétale, viandes, produits de la charcuterie, produits de la pêche, jus de fruits, vins, bières, boissons non alcoolisées, produits de la boulangerie, confiseries, chocolat et ses dérivés, gâteaux sucrés et salés, oléagineux, et tous les autres produits destinés à l'alimentation issus de l'agriculture et de l'élevage biologique. Achat et vente de produits d'entretiens, produits de la parfumerie, produits de la maison, sacs et emballages, produits publicitaires et tous les autres produits non destinés à l'alimentation. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 Euros. Gérance : Madame Céline DE VOCHT, demeurant Impasse du Coulet, villa 24, les terres du collet, 06340 LA TRINITE et Madame Juliette NEFF, demeurant 229 avenue des Orchidées, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NICE.

189011

SNC AZUR LINE

Société en nom collectif
au capital de 100 €
Siège social : 300 rue de Vallon,
les vaisseaux de sophie bât A,
06560 VALBONNE
491 498 309 RCS GRASSE

CESSION D'UNE PART

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2018 l'assemblée générale extraordinaire prend acte que la société EIFFAGE IMMOBILIER a cédé une part sociale au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR déjà associée.

De ce fait la société EIFFAGE IMMOBILIER AZUR devient l'associé unique.

L'article des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de GRASSE.

Le représentant légal.

189006



COMMUNE D'EZE

AVIS DE MARCHÉ - TRAVAUX

Organisme acheteur : Commune d'EZE (06)

Correspondant : Le directeur du service marchés, hôtel de ville, 06360 EZE. Tél. +33 4 92 10 60 60. Courriel : ezamponi@ville-eze.fr.

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : Aménagement de parkings et surfaces diverses.

Type de marché : Travaux ; Exécution
Lieu principal d'exécution : Commune d'EZE, 06360 EZE

Classification CPV : 45111291

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour tous les lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois.

Informations sur les lots :
Lot n° 1 : Terrassement - VRD Terrassement et VRD.

Lot n° 2 : Signalisation horizontale.
Type de procédure : Procédure adaptée
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1 : Qualifications professionnelles 60%

2 : Prix 40%

Date limite de réception des offres : Mercredi 17 octobre 2018 - 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : Français.

Renseignements d'ordre technique : Mairie d'EZE, 6 avenue du Jardin Exotique, à l'attention de M. ABRIC, 06360 EZE (France).

E-mail : rst@ville-eze.fr.

Date d'envoi du présent avis : 27 septembre 2018.

189008



COMMUNE D'EZE

AVIS DE MARCHÉ - SERVICES

Organisme acheteur : Commune d'EZE (06)

Correspondant : Le directeur du service marchés, hôtel de ville, 06360 EZE. Tél. +33 4 92 10 60 60. Courriel : ezamponi@ville-eze.fr.

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de la mairie d'EZE.

Type de marché : Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.

Lieu principal d'exécution : Mairie d'EZE, 06360 EZE

Classification CPV : 71223000

Conditions de participation

Conditions propres aux marchés de

service : La prestation est réservée à une profession particulière. Architecte.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :

01 décembre 2018.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1 : Qualifications professionnelles 60%

2 : Prix 40%

Date limite de réception des offres : Mercredi 17 octobre 2018 - 16h00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : Français.

Renseignements d'ordre technique : Mairie d'EZE, 6 avenue du Jardin Exotique, à l'attention de M. ABRIC, 06360 EZE (France).

E-mail : rst@ville-eze.fr.

Date d'envoi du présent avis : 27 septembre 2018.

189049



SICTIAM

AVIS D'ANNULATION DE CONSULTATION

Identification de l'organisme qui passe le marché : SICTIAM, Business Pôle 2, 1047 route des Dolines CS70257, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS.

Objet du marché : Achat de mobilier divers.

Information : La consultation lancée

le 12 septembre 2018, dont la date limite de remise des offres était fixée au 5 octobre 2018 à 12h, est annulée.

Adresse Internet :

<http://www.marches-securises.fr>.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 01/10/2018.



SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE
Sur la France entière et Monaco

189027

FICETEX

Avocats au barreau de NICE
4, rue Kosma, 06000 NICE
Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SCI SERPHILCA

au capital de 1 000,00 €
Ancien siège social : 5 rue Masséna,
06000 NICE
Nouveau siège : C/O SAS Filgioca
Restauration, 9 bis rue de la Liberté,
06000 NICE
793 708 363 RCS.NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 a décidé de transférer le siège de la société C/O Filgioca Restauration, 9 bis rue de la Liberté, 06000 NICE à compter de ce jour.
Le gérant.

189001

**INTER LOCATIONS
SERVICES**

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 2935 route de la Fénerie,
06580 PEGOMAS
350 743 449 RCS GRASSE

**DÉPART
DIRIGEANT**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 21 septembre 2018, il résulte que l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur André DA SILVA, membre du comité de direction et directeur général délégué à compter du 30 septembre 2018, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.

**Pour avis,
le représentant légal.**

189017

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Par assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2018, il a été décidé la dissolution amiable de la société AZUR FONTAINES, SARL, immatriculée au registre du commerce de NICE sous le numéro 483 191 300 dont le siège est 270 route de Pessicart, les jardins de babylone, 06100 NICE.

Siège de la liquidation et de correspondance : 270, route de Pessicart, les jardins de babylone, 06100 NICE. Monsieur Pierre CASTAGNOLI gérant de la société AZUR FONTAINES a été désigné en qualité de liquidateur amiable de la société.

189000

LSS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 1495 RN7, allée des Dahiers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
814 712 436 RCS ANTIBES

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Suivant procès-verbal en date du 31 juin 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de gérant : M. Jacques DUPONT, demeurant 1495 immeuble Alexandra, allée des Dahiers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET en remplacement de Mme Michele VIRIOT.
La gérance.



188999

PATRICK IVALDI
SERGE GRANATA GOLDMAN
PÉNÉLOPE DUVERNEUIL
SÉVERINE VILLOTEAU
Notaires associés
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

**CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick IVALDI notaire susnommé, le 24 septembre 2018, Monsieur Robert Julien Jean THUBERT, retraité et Madame Danielle Mireille Marcelle ANDRIO-INSNARD, retraitée, son épouse, demeurant à ROQUEFORT-LES-PINS (06330) 93 chemin de la Croix de St-Estève Cidex 113 ter. Mariés à la mairie de LE ROURET (06650), le 15 juillet 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Ont changé leur régime matrimonial et adopté le régime de la communauté universelle régi par l'article 1526 du code civil avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au profit du conjoint survivant. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, à Maître Patrick IVALDI, notaire susnommé.
Pour avis. Patrick IVALDI.

189002

**SCP NICOLAS
CHAPOUTOT ET
THOMAS EHRHARDT**

Notaires associés
48 rue du Général Leclerc,
67540 OSTWALD

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 04 août 2018, déposé au rang des minutes de Me Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD, en date du 06 septembre 2018, enregistré au SIE STRASBOURG EST, en date du 13 septembre 2018, sous n°2018 00042, les associés de la société "ESSEN", société civile au capital de 10 000 Euros, avec siège social à NICE (06200), 197 route Saint-Antoine de Ginestière, immatriculée au RCS NICE sous n°505 000 273, initialement constituée pour une durée de 99 ans du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} juillet 2107, ont :

Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04 août 2018.

Désigné Monsieur Rolf DEICHMANN, demeurant à ESSEN (Allemagne), Heidhauser Strasse 89 B, en qualité de liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à ESSEN (Allemagne), Heidhauser Strasse 89 B.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.

**Pour avis,
le notaire.**

188992

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée CHEZ ISA. Capital : 3 000 Euros. Siège social : 3 promenade lieutenant René Maurin, 06260 PUGET-THENIERS. Objet : L'acquisition et l'exploitation sous toutes ses formes d'un fond de commerce de salon de coiffure et de conseil en beauté. L'activité de formation non réglementée; le commerce de produits non réglementés. Gérant : LAUBER Isabelle, 1 chemin du Moulin, 06710 MALAUSSENE. Durée : 99 ans. Immatriculation : Au RCS NICE.

189072

LE LORRAIN

SASU au capital de 7 622,45 €
Siège social : 2 rue Jean Jaurès,
06400 CANNES
402 530 042 RCS CANNES

**CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION**

En date du 26/09/2018, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : LE FOURNIL DE CANNES.
Modification au RCS de CANNES.

189075

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
COURBEVOIE DE
GAMBETTA**

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 58 avenue Paul Doumer,
75116 PARIS
392 334 025 RCS PARIS

**TRANSFERT DE
SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale en date du 5 septembre 2018, l'assemblée décide de transférer le siège social de la société à THEOULE-SUR-MER (06590), cité marine de port la galère, 50 avenue de la Réale à compter du 5 septembre 2018.

Il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Durée : Jusqu'au 5 mai 2036.

Objet : Achat de terrains d'immeubles en France et ce dans un but de location en outre.

Gérant : Madame Sabine SAUROU, demeurant à THEOULE-SUR-MER (06590), cité marine de port la galère, 50 avenue de la Réale.

Désormais la société sera inscrite auprès du greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Pour avis. Le notaire.

189076

C2R HOLDINGS

SCI au capital de 1 000 €
16 chemin de Roccamare,
villa le bosphore, 06320 CAP-D'AIL
793 223 520 RCS NICE

**CHANGEMENT
DE GÉRANCE**

Aux termes d'une AG extraordinaire et ordinaire du 12/02/2018, la société SCI BENTLEY, société civile au capital de 100 Euros, ayant son siège sis 15 boulevard du Mont-Boron 06300 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le n° 513 621 904, représentée par son gérant Monsieur Roald Fridtjof GOETHE demeurant 31 avenue des Papalins, 98000 MONACO, a été nommée aux fonctions de gérante à compter du 12/02/2018, en remplacement de Messieurs Timothy CANFIELD et Timothy LARSON, démissionnaires.
Validation : RCS NICE.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON**

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 27/09/2018

189080 - **SARL RS France** - Siège : 2 bis rue Tête d'Or, 69006 LYON 06. RCS LYON 480 432 913 - Ets secondaire : Dénomination : RATTI SILVIO FRANCE, chemin de Saint-Bernard, quartier Fond de Ciné, 06220 VALLAURIS.

189082

ISABELLE SCHMELTZ

Avocat au barreau de NICE
Spécialiste en droit des sociétés

**PDH 105 RUE
DE FRANCE**

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €
Siège social : 105 rue de France,
06000 NICE
514 459 122 RCS NICE

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 25/06/18 : La société civile professionnelle de commissaires aux comptes REYNIER ET ASSOCIES, sis 35 rue de Paris, 06000 NICE (318 673 027 RCS NICE), a été nommée commissaire aux comptes suppléant de la société, en remplacement de Monsieur Jean CONTRI, démissionnaire. L'AG a pris acte du transfert de siège social de la SARL MONTAUDIE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, du 29 bd Dubouchage, 06000 NICE au 2 avenue de Provence, 06000 NICE.

Les mandats continuant à courir jusqu'à leur issue.

Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de NICE.

**Pour avis.
La présidence.**

189083

ISABELLE SCHMELTZ

Avocat au barreau de NICE
Spécialiste en droit des sociétés

LA PROVENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 €
Siège social : Marché d'intérêt national
Saint-Augustin, box 32, 06200 NICE
956 800 932 RCS NICE

AVIS

Suivant PV d'AGO en date du 25/06/18, il a été renouvelé le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la SARL MONTAUDIE ET ASSOCIES dont le siège social est sis 29 bd Dubouchage, 06000 et nommé la société civile professionnelle de commissaires aux comptes REYNIER ET ASSOCIES, sis 35 rue de Paris, 06000 NICE (318 673 027 RCS NICE), en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société, en remplacement de Monsieur Jean CONTRI, démissionnaire, pour une durée de 6 exercices.

Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de NICE.

**Pour avis.
La présidence.**

189078

CYRANO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 76 rue Lauriston,
75116 PARIS
523 821 353 RCS PARIS

**TRANSFERT DE
SIÈGE SOCIAL**

Aux termes des décisions collectives extraordinaires des associés en date du 21/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 76 rue Lauriston, 75116 PARIS au 90 boulevard de Cimiez, 06000 NICE et ce à compter du 24/09/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'objet et la durée de la société restent inchangés.

La société sera radiée au RCS de PARIS et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NICE.

189074



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE (06)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE (06), Marielle CASANOVAS, place de la Mairie, 06420 SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE (France). Tel: +33493020000. E-mail: mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr.

Adresse(s) internet
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

Rénovation des bureaux de la mairie et de la médiathèque voir DPGF

Lieu d'exécution

Place de la Mairie, 06420 ST-SAUVEUR-SUR-TINÉE

Caractéristiques principales

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Des variantes seront prises en considération : Non.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : Un ou plusieurs lots.

Date prévisionnelle de commencement des travaux

19 novembre 2018

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 4 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Lundi 29 octobre 2018 - 12h00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Langues pouvant être utilisées dans

L'offre ou la candidature autre que la langue Française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels

l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures.

- Formulaire DC1, lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm).

- Formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC3, acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC4, déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

Documents à produire obligatoire-

ment par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

Saint-Sauveur-sur-Tinée_06_A_201

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Mairie ST-SAUVEUR-SUR-TINÉE, place de la Mairie, à l'attention de Mme CASANOVAS, 06420 ST-SAUVEUR-SUR-TINÉE (France). Tél. +33493020022. E-mail: mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr.

Informations sur les lots

Lot n° 1 : Maçonnerie menuiserie

Description succincte :

Voir DPGF

Lot n° 2 : Plomberie

Description succincte :

Voir DPGF

Lot n° 3 : Électricité

Description succincte :

Voir DPGF

Lot n° 4 : Peinture faux plafonds

Description succincte :

Voir DPGF

Date d'envoi du présent avis

2 octobre 2018

189068



BOUVET

SASU au capital de 100 000 €

Quartier Speiramella, 06690

TOURRETTE-LEVENS

520 427 477 RCS NICE

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision de l'associée unique du 29/06/2018, prenant effet le 29/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Emmanuel BORDELAIS demeurant à COISE 69590, Ancien Coise.

Validation : RCS NICE.

189067

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 1^{er} octobre 2018, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivant :
Dénomination : BERTRAND-DEMANES PAÇA

Forme : SARL.

Capital social : 1 000 €uros.

Siège : 63 corniche Bellevue, 06000 NICE.

Objet : Vente de produits d'investissement en immobilier et transactions immobilières.

Durée : 99 ans.

Gérance: Monsieur Mathieu BERTRAND-DEMANES, demeurant 5 rue de la Brianderie, 44100 NANTES, et Monsieur Anthony DUFOI, demeurant 63 corniche Bellevue, 06000 NICE.

Immatriculation : Au RCS de NICE.

Pour avis, la gérance.

189070

REMINSCEANCE DIFFUSION INTERNATIONALE

SAS au capital de 40 000 €

33 boulevard du Général Leclerc,

c/o Ascot domiciliation,

06240 BEAUSOLEIL

325 803 724 RCS NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une AGO du 28/09/2018 et avec effet immédiat, nomination en qualité de président de Monsieur Jean-Pierre ROTH sis 12 avenue Louis Laurens, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, en remplacement de Monsieur David CABRERA démissionnaire. Validation : RCS NICE.

188998

LSS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

Siège social : 30 bvd du Maréchal Juin,

06800 CAGNES-SUR-MER

814 712 436 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 27 septembre 2018, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 1495 immeuble Alexandra, allée des Dahiers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

En conséquence, les articles 4 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

La gérance.

BUROCLIC
ÉDITEUR DE LOGICIEL

Nouveau module intégré à votre gestion de dossiers

Une innovation BuroClic

Module Annonces Légales

www.burocllic.com

- Enregistrer
- Envoyer
- Classer

En partenariat avec

189025

FICETEX

Avocats au barreau de NICE
4, rue Kosma, 06000 NICE
Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SCI FILGIOCA

au capital de 137 204,12 €
Ancien siège social : 5 rue Masséna,
06000 NICE

Nouveau siège : C/O SAS Filgioca
Restauration, 9 bis rue de la Liberté,
06000 NICE
435 151 808 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 a décidé de transférer le siège de la société C/O Filgioca Restauration, 9 bis rue de la Liberté, 06000 NICE à compter de ce jour.
Le gérant.

189026

FICETEX

Avocats au barreau de NICE
4, rue Kosma, 06000 NICE
Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SCI PIZZI

au capital de 84 150 €
Ancien siège social : 5 rue Masséna,
06000 NICE

Nouveau siège : C/O SAS Filgioca
Restauration, 9 bis rue de la Liberté,
06000 NICE
423 948 728 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 a décidé de transférer le siège de la société C/O Filgioca Restauration, 9 bis rue de la Liberté, 06000 NICE à compter de ce jour.
Le gérant.

189033

NICOX SA

Société anonyme au capital de
29 591 870 € porté à 29 715 320 €
Siège social : DRAKKAR D, 2405,
route des Dolines, 06560 VALBONNE
B 403 942 642 RCS GRASSE
INSEE 403942642 00055

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2018, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a constaté l'augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 123 450 euros par émission de 123 450 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune résultant de la livraison le 21 septembre 2018 de 123 450 actions gratuites.

L'article 6.1 des statuts a été modifié et sera désormais rédigé comme suit : «CAPITAL SOCIAL 6.1 Le capital social est fixé à la somme de 29 715 320 euros.

Il est divisé en 29 715 320 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées.»

Le reste de l'article 6 est inchangé. Deux exemplaires d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 septembre 2018 et des statuts mis à jour seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.
Le conseil d'administration.



188993

**CABINET
CASAGRANDE
ET ASSOCIÉS**

14 bd Paul Doumer
06110 LE CANNET

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/09/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GYM-THREE.
Siège : 40 traverse de la Paoute, 06130 GRASSE.

Capital : 10 000 Euros.
Objet : L'exploitation d'une salle de fitness, remise en forme; activité de bien être et entretien corporel; vente d'accessoires divers en lien avec l'activité [...], vente de prestation de coaching.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

Gérant : Steve PIRES OLIVEIRA demeurant 49 chemin des Canebiers, 06130 GRASSE et Jérémy POULET demeurant 24 rue de la Madeleine, 77400 THORIGNY SUR MARNE.

188995

**CENTRE AUTOMOBILE
DE LA RIVIERA CAR**

SASU au capital de 200 000,00 €
Siège social : Nice La Plaine 1
contre allée, RN 202, 06000 NICE
328 550 207 RCS NICE

**CHANGEMENT
DE COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29/06/2018, il a été décidé :

- De nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA, sise 2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE cedex, 775 726 417 RCS NANTERRE, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT;

- De prendre acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant, Mme Anik CHAUMARTIN;

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

188997

MENTON COM

SARL au capital de 2 500 €
Siège social : 8 avenue Louis Laurens,
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
452 505 597 RCS de NICE

**AVIS DE
DISSOLUTION**

L'AGE du 30/04/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2018, nommé en qualité de liquidateur M. PEREGRINI Maurice, demeurant 8 avenue Louis Laurens, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de NICE.

189021

RECTIFICATIF

A l'annonce n°188942, parue dans le présent journal du 27/09/2018, il convenait de lire : Il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société GROUPE ATLANTIS COMMUNICATION dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de NICE dans les 30 jours de la présente publication. **Pour avis.**

189032

VIRBAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 382 000 €
Ancien siège : 10 avenue Ampère,
ZI de Villemilan, 91321 WISSOUS cedex
385 159 488 RCS EVRY

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Monsieur Philippe ASTRUC, président de la société VIRBAC DISTRIBUTION demeurant 377 chemin des Collets, 06640 SAINT-JEANNET, a en date du 19 septembre 2018 et conformément aux statuts, décidé de transférer le siège social de la société à compter du même jour,
- De 10 avenue Ampère, ZI de Villemilan, 91321 WISSOUS cedex,
- A 13ème Rue L.I.D., 06517 CARROS Cedex.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Néant.
Le président a déclaré en date du 19 septembre 2018 que Madame Evelyne GARZUEL n'exerce plus son mandat de directeur général et sa fonction de pharmacien responsable depuis le 1^{er} mai 2018. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

Pour avis, le président.

189071

**CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Sandrine WAJNBERG, notaire associé de la société civile professionnelle « Hervé PAILLARD, Sandrine WAJNBERG, Anne-Claire ESTRADATOURNIE DE TOURNIEL », titulaire d'un office notarial à NICE (Alpes-Maritimes), 11 place Ile de Beauté, le premier octobre deux mille dix-huit, Monsieur Thierry Norbert Marius BOURDIN, retraité de l'aviation civile, et Madame Bernadette, Marie MONTHEILLET, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à LE CANNET (06110), 40 A impasse de l'Olivette.

Mariés à la mairie de SAINT-WITZ (95470) le 26 novembre 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre FIXOIS, notaire à LOUVRES (95380), le 25 octobre 1983, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sandrine WAJNBERG - 11 place Ile de Beauté, BP 4057, 06301 NICE cedex 4, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

189095

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Par assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2018 de la SARL LE PIRATE DE NICE au capital de 10 000 euros, siège : 26, rue de France à NICE (06000) - RCS NICE n°750 786 774. Mme Oksana LALO épouse ROYER, née le 2 octobre 1974 à GITOMIR (Russie) de nationalité Russe, demeurant 17 avenue des Fleurs, 06000 NICE, a été nommée gérante de la société à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée indéterminée en remplacement de Mme MARTI Nathalie, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.
Le président.

189029

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
SEBRUKA**

SCI au capital de 76 986,75 €
Siège social : 14 rue Greffulhe,
92300 LEVALLOIS-PERRET
384 875 050 RCS NANTERRE

AVIS

L'AGE du 03/09/2018 a décidé, à compter du 03/09/2018, de : Transférer le siège social de la société 3-7 avenue François Ferry, bâtiment les Citronniers, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Nommer en qualité de cogérant Sébastien FLORIS, demeurant 23 rue Eugène Jumin, 75019 PARIS.

Objet social : Acquisition, gestion, location, administration, exploitation et mise en valeur de tous biens et droits immobiliers.

Durée : Expire le 20/03/1952
Radiation au RCS NANTERRE réimmatriculation RCS NICE.

189034

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 26 septembre 2018 à CAEN, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « CHEZ LEA & DAVID »
Siège social : 245, boulevard des Cigales, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Objet : Salon de coiffure mixte.
Capital social : 5 000 Euros.
Durée - Lieu de dépôt des statuts : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

Gérants : Nommés par décision du 26 septembre 2018, sans limitation de durée : Madame Léa BONNET et Monsieur David NORIS, demeurant à CAEN (14000), bât 1 - 49, rue Saint-Pierre.

Pour avis,
la gérance.

189043

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une société civile immobilière, au capital de 2 000 Euros dénommée COMPAGNIE DE AAA. Siège social à 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 150, allée de la Marine Royale. Objet : Acquisition, transformation, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers d'un bien immobilier sis à MANDELIEU-LA-NAPOULE 06210, 150, allée de la Marine Royale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES. Gérant : Mme Carmela MERLUCCIO, née le 14/11/1962 à NEW-YORK et demeurant via Giuseppe de Cesare n° 15- TARANTO (Italie), nommée suivant décision d'AG du 26/09/2018. **Pour avis.**



Offres/Demandes
d'EMPLOI

dans les métiers
du droit et du chiffre

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

189094



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) Nom et adresse
 Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : dao@nicedcoteazur.org, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :
 Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :
I.2) Procédure conjointe
I.4) Type de pouvoir adjudicateur
 Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale
 Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet
II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Valorisation des déchets de bois produits sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Numéro de référence : NCA-18-0040

II.1.2) Code CPV principal :
 Descripteur principal : 90513000
 Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché :
 Services

II.1.4) Description succincte : La consultation a pour objet : Il s'agit de disposer de filières de valorisation adaptées aux déchets de bois, de contribuer à augmenter le taux de valorisation des déchets et de contribuer à diminuer le coût de traitement des déchets.

II.1.6) Information sur les lots :
 Ce marché est divisé en lots : Non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Bois, déchets non ménagers (prestations)

Section III : Description
Objet : Valorisation des déchets de bois produits sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

III.2) Description
III.2.1) Intitulé :

Lot n° :

III.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
 Code CPV principal : 90513000

Descripteur supplémentaire :

III.2.3) Lieu d'exécution
 Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Métropole Nice Côte d'Azur.

III.2.4) Description des prestations :
 Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Montant minimum HT : 100 000,00 Euros. Montant maximum HT : 700 000,00 Euros. La durée initiale est de 2 ans. L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 1 reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

III.2.5) Critères d'attribution
 Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 30%

Prix :

1. Prix / Pondération : 70%

III.2.11) Information sur les options
 Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés de prestations similaires (article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

III.2.13) Information sur les fonds de l'union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'union européenne : Non

Identification du projet :

III.2.14) Informations complémentaires :
 Mots descripteurs : Bois, déchets non ménagers (prestations)

Section IV : Procédure
IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure
 Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre
 ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord

sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2018/S 079-176834 du 24/04/2018

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

Section V : Attribution du marché
 Marché n° :

Lot n° :

Intitulé : Valorisation des déchets de bois produits sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché :
 28 septembre 2018

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupe d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire
 SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA, Route de la Gaude, 06800, CAGNES-SUR-MER, F, Code NUTS : FRL03

Le titulaire est une PME : Non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 554 800 ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie : Euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance
 Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : Euros

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires

Date de conclusion du contrat : 11/09/2018 modalités de consultation du contrat : Le contrat est consultable, dans le respect des secrets protégés par la loi, à la direction de contrats publics sur demande écrite adressée au président de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
 Tribunal administratif de NICE, 33 bd Franck Pilatte BP 4179, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, secrétariat général pour les affaires régionales, place Felix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE cedex 06, F, courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 28/09/2018 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de NICE. Vous pouvez consulter ce contrat à la direction des marchés et appel d'offres 45 rue Gioffredo 06364 NICE cedex 04 - 4^e étage Tél. +33 04 97 13 44 70. Télécopieur +33 04 97 13 29 19. Mail : nora.fabre@nicedcoteazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) Date d'envoi du présent avis :
 3 octobre 2018

189004

LAMALAROL SAS

SAS au capital de 1 320,00 €

Siège social : 1 rue de la Buffa,

06000 NICE

801 634 551 RCS NICE

AUGMENTATION DU CAPITAL

Des décisions collectives unanimes des associés constatées par un acte sous seing privé en date du 14/09/2018, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 1 570,00 Euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

189045

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une société civile immobilière, au capital de 2 000 Euros dénommée G & G. Siège social à 06000 NICE, 50 bd Victor Hugo. Objet : Acquisition, transformation, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) des biens et droits immobiliers de tous biens immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Gérants : Mr Ivan TURCO, né le 5/5/1967 à SALERNO (Italie) et Mme Aafaf GUESSOUS épouse TURCO, née le 1/3/1987 à SAFI (Maroc); les deux demeurants ensemble Via Olmo n° 47- 84092 BELLIZZI SALERNO (Italie), nommées suivant décision d'AG du 26/09/2018. Pour avis.

189098

HOME PEARL IMMOBILIER

SARL au capital de 5 000,00 €

Siège social : 52 chemin du Mascon,

06200 NICE

822 296 158 RCS NICE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes de l'AGO du 28/06/2018, les associés, en application de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

189036

TORDO

Société à responsabilité limitée

au capital de 150 000 €

Siège social : 25 rue Pertinax,

06000 NICE

303 495 097 RCS NICE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décisions de l'associée unique en date du 13 août 2018, Monsieur Didier MARIE, domicilié 25 rue Pertinax, 06000 NICE a été nommé en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Stéphane GERARD, gérant partant à compter du même jour.



Opportunités
 PROFESSIONNELLES

CONSULTATION DES
 OFFRES IMMOBILIÈRES
 PROFESSIONNELLES
 Sur le département du Var
 et des Alpes-Maritimes

immo.petites-affiches.fr





189050

J.M RENUCCI J.N CHAMPAGNE L. ROSE V. WOHL-DAHAN

Notaires à NICE
6 avenue des Phocéens
Tél : 04 93 92 86 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu en date du 26 septembre 2018 par Me Jean-Noël CHAMPAGNE notaire associé de la SCP J.M.RENUCCI-L.ROSE-V.WOHL-DAHAN, J.N. CHAMPAGNE notaires à NICE, 6 avenue Max Gallo. Il a été constituée une société : Dénomination : SCI PRETTE - Siège : VALBONNE (06560), 1422 chemin du Val Martin. Forme : Société civile. Objet social : L'acquisition en VEFA ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Durée : 99 ans. Capital : 1 000,00 Euros en numéraire, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune. Gérant : Alain PRETTE, VALBONNE (06560), 1422 chemin du Val Martin pour une durée illimitée. Cession de parts : librement cessibles entre associés uniquement, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : Au tribunal de commerce de GRASSE.

189040

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 2 000 Euros dénommée ILALUELENA. Siège social à 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 150, allée de la Marine Royale. Objet : Acquisition, transformation, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers d'un bien immobilier sis à MANDELIEU-LA-NAPOULE 06210, 150, allée de la Marine Royale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES. Gérant : Mr Attilio FEDERICI, né le 13/7/1966 à VERBANIA (Italie) et demeurant corso Risorgimento n° 232- GHIFFA VERBANIA (Italie), nommé suivant décision d'AG du 26/09/2018. **Pour avis.**

189028

AVIS

Aux termes des délibérations de l'associé unique du 27/08/2018 de la société HOLDING GREVERIE, SARL au capital de 1 000 Euros, ayant son siège social sis 137 rue Murette, 84120 PERTUIS, RCS AVIGNON n° 833 879 596, il a été décidé :
1/ De modifier l'objet social de la société et de le délimiter à la prise de participation dans toute société ayant pour objet l'exercice de l'activité d'agent général d'assurance contractuellement lié à MMA, laquelle inclut à titre accessoire, l'activité de courtage en assurance, et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts.
2/ De transférer le siège social de la société du 137 rue Murette, 84120 PERTUIS, à les terrasses du carel, 20 route de Sospel, quartier Saint-Roman, 06500 MENTON, à compter du 27/08/2018 et en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.

Gérant : M. Louis GREVERIE, demeurant 55 avenue Porte de France, 06500 MENTON
Pour avis.
Le gérant.

189039

"COOPERATIVE AGRICOLE VENÇOISE"

1085, route de Saint-Paul, 06140 VENCE
Siret : 782 646 616 00014, APE : 0180
N° Agrément : 06/13

CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (2^{ème} CONVOCAZIONE)

Le vendredi 26 octobre à 17 heures, dans nos locaux 1085, route de Saint-Paul, VENCE, l'ensemble des associés coopérateurs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en harmonie des statuts avec l'arrêté ministériel du 28 avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles (Journal officiel du 11 mai 2017).

- Reformulation de l'article 2 sur la circonscription territoriale,

- Modification du nombre de membres pouvant composer le conseil d'administration (art.21 § 1),

- Levée de l'option "période probatoire",

- Approbation des dispositions à intégrer au règlement intérieur,

- Pouvoirs en vue des formalités.

La première assemblée convoquée le mercredi 12 septembre 2018 à 19 heures. n'avait pas atteint le quorum nécessaire. **Pour avis, le président du conseil d'administration, André CHARREYRON.**

189097

POST PROCESS TECHNOLOGY INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 300 000 €

Siège social : 535 route de s Lucioles,
pearl business center les aqueducs,
Sophia Antipolis, 06560 VALBONNE
841 565 211 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Suivant procès-verbal en date du 8 septembre 2018, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient :

"PostProcess Technologies International"
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification sera faite au RCS de GRASSE.
Le représentant légal.

189037

HOTELIERE GRIMALDI

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 €

Siège social : 15, rue Grimaldi,
06000 NICE
528 856 206 RCS NICE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes des décisions de l'associé unique du 17 juillet 2018, il a été décidé de porter le capital social à 324 000 Euros.
Mention en sera faite au RCS de NICE.

189044

GRIMALDI

Société par actions simplifiée
au capital de 38 036 €

Siège social : 2 rue Paradis, 06000 NICE
419 209 648 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de la présidente en date du 1^{er} octobre 2018, il résulte que le siège social a été transféré du 2 rue Paradis, 06000 NICE où il se trouvait jusqu'alors, au 23 avenue du Teiras, 06300 NICE, et ce à compter de ce jour.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

La présidente.

189041

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une société civile immobilière, au capital de 2 000 Euros dénommée MATANDRE. Siège social à 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 150, allée de la Marine Royale. Objet : Acquisition, transformation, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers d'un bien immobilier sis à MANDELIEU-LA-NAPOULE 06210, 150, allée de la Marine Royale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES. Gérant Mr Paolo FEDERICI, né le 22/12/1963 à VERBANIA (Italie) et demeurant via Giuseppe de Cesare n° 15-GHIFFA VERBANIA (Italie), nommé suivant décision d'AG du 26/09/2018. **Pour avis.**

189038

YANIS PLOMBERIE

SAS au capital de 1 000 €
5376 route de Peille, 06440 PEILLE
825 232 978 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE

Suivant décision du 01/10/2018, le président de la SAS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 5376 route de Peille, 06440 PEILLE au Bât Seven Roch, 7 rue de Roquebilière, 06300 NICE à compter du 01/10/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

189046

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 18/43 - Par jugement en date du 24 septembre 2018, la chambre des procédures collectives du tribunal de grande instance de NICE, a prononcé la liquidation judiciaire de l'Association L'ECLAT et fixé la date de cessation des paiements à la date du 20 juillet 2018. Désigné la SCP TADDEI - FUNEL prise en la personne de Me FUNEL en qualité de mandataire liquidateur. Désigné Monsieur Florian DUVANEL en qualité de juge commissaire titulaire et Mme DUCÀ en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, Nice, le 24 septembre 2018**
P/le greffier en chef.

189047

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2018, il a été constituée une SAS dénommée : TIPITOUBO Sigle : TTB Enseigne commerciale : SHIVA Capital : 5 000 Euros. Siège : 67 bd Maréchal Juin, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : Placement de personnel au domicile des particuliers pour y dispenser des prestations de service à domicile. Président : Mme Céline BASILEE née GALINIER demeurant à 112 av Sainte-Marguerite, 06200 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

189090

DULLIN APPREGNIN

Société civile au capital de 400 000 €
Siège social : 22 avenue Durante,

06000 NICE

798 920 534 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 25 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} octobre 2018 à l'adresse suivante : Appregnin, 31 impasse des Tilleuls, 01300 SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de BOURG EN BRESSE.

La gérance.

189096

CABINET MAURIZOT - BUCHET

Société d'avocats

Conseil en droit des sociétés et fiscal

47 rue Maréchal Joffre, "Le Pacifique",

06000 NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par délibération du 01/10/2018, les associés de la SOCIÉTÉ CIVILE "AMRANE PATRIMOINE". Capital de 338 660 Euros, siège à ANTIBES (06600), 440, chemin du Puy, 811 272 558 RCS ANTIBES, ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 405, avenue de Cannes, dans le ressort du tribunal de commerce de CANNES. En outre la société présente les caractéristiques suivantes : Objet : Souscription, acquisition, administration de tout patrimoine et portefeuille de valeurs mobilières et de droits sociaux en général, prise de participation dans tous laboratoires d'analyses de biologie médicale, dans toutes entreprises et toutes personnes morales, gestion et disposition de tous droits sociaux, mise en valeur par leur transformation, amélioration et embellissement quelconque. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, soit jusqu'au 05/05/2114. Gérant : M. AMRANE Hamid, demeurant à ANTIBES (06600), 440, chemin du Puy. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72



DÉPOSEZ
vos annonces à :

annonces@petitesaffiches.fr

Place du Palais,
17 rue Alexandre Mari,
06300 NICE

189088

CABINET MAURIZOT - BUCHET

Société d'avocats

Conseil en droit des sociétés et fiscal
47 rue Maréchal Joffre, "Le Pacifique",
06000 NICE**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Par décision du 26/09/2018, l'associé unique de la SPFPL à responsabilité limitée « LECLERCQ INVESTISSEMENT », au capital social de 702 577 Euros, 620 avenue de Saint-Philippe, 06410 BIOT, RCS ANTIBES 794 844 621, a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 405, avenue de Cannes, dans le ressort du tribunal de commerce de CANNES. Gérant : M. Vianney LECLERCQ demeurant à 620 avenue Saint-Philippe, 06410 BIOT. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

189089

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

ETS JEAN BROS

SASU au capital de 152 520 €

Quartier Speiramella,
06690 TOURRETTE-LEVENS
886 750 157 RCS NICE**NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Par décision de l'associée unique du 29/06/2018, prenant effet le 29/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. David RONDY demeurant à La Roche Bréas, 42650 SAINT-JEAN BONNEFONDS.

Validation : RCS NICE.

189085

CABINET MAURIZOT - BUCHET

Société d'avocats

Conseil en droit des sociétés et fiscal
47 rue Maréchal Joffre, "Le Pacifique",
06000 NICE**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Par décisions du 01/10/2018, l'associé unique de la SPFPL à responsabilité limitée « SPFPL JRO HOLDING » au capital de 1 000 Euros, siège à LA GAUBE (06610), 301, chemin de Peymont, 811 901 644 RCS GRASSE, a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 405, avenue de Cannes, dans le ressort du tribunal de commerce de CANNES. Gérant : M. Jean-Marie TAULELLE, demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 109, promenade de la Plage, les griselda, bât C. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

189093

DÉMISSION DE COGÉRANT

FOSSATI FLOCA SCI au capital de 1 500 Euros sise 14 chemin de la Paillos, 06300 NICE - RCS NICE 810 818 021. Aux termes d'une AGE du 03/10/2018, Mme Maryvonne FOSSATI a démissionné de ses fonctions de cogérante à compter du 06/12/2016. Validation RCS NICE.

189099

**MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET****AVIS DE CONCESSION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****Section I : Pouvoir adjudicateur**
Nom, adresses et point(s) de contact pour informations complémentaires :Commune de VILLENEUVE LOUBET,
Service affaires juridiques et commande publique

Place de la République / F-06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél : (+33) 04 92 02 60 31 / Fax : (+33) 04 92 02 60 23 / Courriel : juridique@mairie-villeneuve-loubet.fr.

Adresse du profil acheteur :
http://www.marches-securises.fr**Section II : Objet****II.1) Cadre procédural**

Délégation de service public (DSP) passée en application des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, de l'ordonnance n°2016-65 du 29/01/2016 et du décret n°2016-86 du 01/02/2016 relatifs aux contrats de concession.

II.2) Objet de la délégation

La délégation concerne l'exploitation d'une fourrière automobile sur le territoire communal (DSP(02/2018)).

Le délégataire sera tenu d'assurer la continuité du service qui lui est confié 365 jours sur 365 jours et, cela, pendant toute la durée du contrat. Le délai d'intervention qui s'écoule entre une demande d'intervention et le début de l'opération

d'enlèvement ne devra pas excéder 30 minutes maximum.

Les périodes d'ouverture du service au public seront les suivantes : Tous les jours, week-end et jours fériés

• De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 en basse saison (du 1^{er} septembre au 31 mai).• De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 en haute saison (du 1^{er} juin au 31 août).
Le contrat sera conclu pour une durée de 5 ans, sans reconduction possible, à compter du 23 janvier 2019.Afin d'assurer l'exécution du service de la fourrière municipale, la commune mettra à disposition du futur délégataire un terrain communal clos et équipé, d'une superficie de 2 084 m².

La mise à disposition du terrain ne devra être destinée qu'à l'exercice des activités de fourrière automobile de la commune. Les usagers devront pouvoir disposer d'un délai minimum de 72 H pour récupérer le véhicule sur site.

La rémunération du délégataire sera assurée, de manière substantielle, par les résultats de l'exercice du service public dont il a la charge. Ces ressources seront réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier de son exploitation.

À ce titre, pour couvrir ses charges d'investissement et de fonctionnement, le délégataire se rémunérera auprès des propriétaires des véhicules, mis en fourrière sur la demande de l'autorité publique.

Section III : Conditions de consultation**III.1) Organismes de diffusion**

Un avis d'appel public à concurrence plus détaillé est consultable via les organismes suivants :

• Site internet - profil d'acheteur : www.marches-securises.fr (Mot-clé : Villeneuve Loubet)

• Bulletin officiel des marchés publics (BOAMP) : www.boamp.fr

Ce dernier précise les conditions liées à l'exploitation du service concerné ; ainsi que les conditions de participation à la procédure lancée par la commune (modalités de présentation et de remise des plis, détail des dossiers à remettre, critères de sélection, etc.).

III.2) Date limite de remise des candidatures

Le mercredi 31 octobre 2018, à 11 heures 00.

III.3) Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 04 octobre 2018

189086

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

NIGRIM

SAS au capital de 262 000 €

8 rue Grimaldi, 06000 NICE
524 898 723 RCS NICE**CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aux termes d'une AGO du 01/10/2018, prenant effet le 01/10/2018, nomination en qualité de président de Mme Marie FONTANA demeurant au 54 allée de la Garrigue, 34980 SAINT-GELY-DU-FESC, en remplacement de la société ALIENEC, démissionnaire. Aux termes d'une décision du président du 01/10/2018, nomination en qualité de directeur général de M. Alexis FONTANA demeurant au 54 allée de la Garrigue, 34980 SAINT-GELY-DU-FESC. Validation : RCS NICE.

189053

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28/09/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : ORMIAL HOUSE

Capital : 2 500 Euros.

Siège social : 14A route des Serres, le riviera, bloc A, 06240 BEAUSOLEIL.

Objet social : Achats et ventes de maisons container.

Président : M. DESVAGERS Mickaël, 14A route des Serres, le riviera, bloc A, 06240 BEAUSOLEIL.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Immatriculation : Au RCS de NICE.

Pour avis.

189091

CABINET MAURIZOT - BUCHET

Société d'avocats

Conseil en droit des sociétés et fiscal
47 rue Maréchal Joffre, "Le Pacifique",
06000 NICE**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Par délibération du 01/10/2018, les associés de la société civile « CYMAN », capital de 385 880 Euros, siège à CAGNES-SUR-MER (06800), 18, chemin Alphonse Daudet, 819 968 694 RCS ANTIBES, ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 405, avenue de Cannes, dans le ressort du tribunal de commerce de CANNES. En outre la société présente les caractéristiques suivantes : Objet : Prise de participations ou d'intérêts dans toute activité par voie d'apports, de souscriptions, de titres, de fusions ou autres, administration, gestion et animation de ces participations. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, soit jusqu'au 26/04/2115. Gérant : Mme PIBRE Patricia, demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 18, chemin Alphonse Daudet. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

189092

SCHMIDT

Société civile immobilière

au capital de 700 300 €

15 impasse Jeanne Marlin, 06300 NICE
494 193 840 RCS NICE**NOMINATION DE COGÉRANT**

Par statuts constitutifs de la société SCHMIDT en date du 19/12/2006, Mme Silva USTA demeurant 15 impasse Jeanne Marlin, 06300 NICE a été nommée cogérante à compter du 19/12/2006. **Pour avis.**

189063

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LOOKFOR SARL à associé unique capital : 1 000 Euros sise 760 chemin de la Tire, les hauts du golf pins 2, bât 3, 06250 MOUGINS. RCS CANNES 818 625 220. Par décision de l'associé unique du 25/06/2018, prenant effet le 09/11/2017, le siège social a été transféré au 180 traverse des Bourrelles, 06560 VALBONNE. Validation : RCS GRASSE.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMESSociété Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais, 17, rue Alexandre Mari, 06300, NICE

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr - Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS

Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel.

Pour l'année 2018, le prix de la ligne est de 4.16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs,
Av. Estienne d'Orves, 06000 NICE - Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉgal OCTOBRE 2018

MATINALE ÉCONOMIQUE SUR L'EXPORT

**MARDI 16
OCTOBRE 2018**

De 8h30 à 11h

à la **BPMED Nice**
(Arénas, 455 Promenade des Anglais)



6 intervenants sur l'export :

Arnaud RUFF, Expert comptable
Cabinet Ruff & Associés

TVA à l'international : les pièges à éviter

Me Jean François FOUQUÉ,
Avocat au Barreau de Nice

Le risque « douanes »

Le Cabinet DPZ Avocats,
Me PARIGI & Me RAMBAUD

Implantation à l'étranger : du bureau de liaison
à la filiale - Les critères de choix

Christophe BREMARD
Cap assurances

Protection sociale des salariés
en mission à l'étranger

Pierre CASTELBOU

CCI International Provence Alpes Côte-d'Azur
La Team Sud Export

Anne FUTSCH, Chargée d'affaires - BPMED

Feel Confident with BP MED
International team

INSCRIPTION GRATUITE

www.eventbrite.fr



**BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE**

la réussite est en vous

Les **Petites Affiches**

DES ALPES - MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE